

Rapport Pilier 3

30.06.2026



Sommaire

1. Fonds propres	1
1.1. Composition des fonds propres	1
1.2. Exigences de fonds propres	5
2. Indicateurs prudentiels	6
2.1. Indicateurs clés	6
2.2. Ratio de levier	10
3. Risque de crédit	13
3.1. Expositions	13
3.2. Qualité de crédit des actifs	13
3.3. Approche standard	18
3.4. Approche notation interne	22
4. Risque de crédit de contrepartie	27
5. Risque de CVA (ajustement de l'évaluation de crédit)	30
6. Techniques d'atténuation du risque de crédit	31
7. Titrisation	35
8. Risque de marché	37
9. Risque de taux du portefeuille bancaire	38
10. Risque de liquidité	39
11. Risques ESG	45
12. Annexes	56
12.1. Déclaration de la personne responsable	56
12.2. Liste des tableaux	56
12.3. Tableau de concordance Pilier 3	57

1. Fonds propres

Les informations publiées dans ce rapport tiennent compte des évolutions introduites par les autorités européennes avec le Règlement d'exécution (UE) n°2024/1623 (CRR3) modifiant le règlement (UE) 2021/637 (CRR2) en matière d'exigences prudentielles de publication auxquelles le groupe Crédit Mutuel Arkéa est assujéti.

1.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie II du Règlement CRR, et complétés par des normes techniques (règlements délégués et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres comprennent :

- des fonds propres de catégorie 1, constitués des fonds propres de base de catégorie 1

(Common Equity Tier 1 Capital – ci-après "CET1") nets de déductions et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier One Capital – ci-après "AT1") nets de déductions ;

- des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 Capital – ci-après "T2") nets de déductions.

Tableau 1 (EU CC1) : Composition des fonds propres réglementaires

	a	b
	Montants au 30.06.2026	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	3 235 542	(h)
Dont: Parts sociales	3 230 103	
Dont: Prime d'émission	5 439	
2 Résultats non distribués	7 306 435	(i) (j)
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-209 139	(j)
EU-3a Fonds pour risques bancaires généraux		
4 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	188 228	(l)
6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	10 521 065	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-76 020	
8 Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-990 500	(d) (e) moins (f)
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-1 019	(b)
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-2	(j)
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées		
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		
14 Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	10 779	(j)
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-82 054	(c)
16 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-280	
18 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		

1. FONDS PROPRES

	a	b
	Montants au 30.06.2026	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	
EU-20b	Dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	
EU-20c	Dont: positions de titrisation (montant négatif)	
EU-20d	Dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	
23	Dont: détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	
25	Dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	
27	Dédutions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	
27a	Autres ajustements réglementaires	(a)
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-1 287 681
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 233 383
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments		
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	
31	Dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	
32	Dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	
35	Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires		
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	
42	Dédutions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	9 233 383
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments		
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	
49	Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	
50	Ajustements pour risque de crédit	137 038
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 098 552

1. FONDS PROPRES

	a	b
	Montants au 30.06.2026	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires		
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-100 000 (a)
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-100 000
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 998 552
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	11 231 936
60	Montant total d'exposition au risque	51 068 573
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	18,08%
62	Fonds propres de catégorie 1	18,08%
63	Total des fonds propres	21,99%
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	9,20%
65	Dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%
66	Dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,99%
67	Dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%
EU-67a	Dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%
EU-67b	Dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,21%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	10,47%
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	215 438
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	344 653
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	17 801
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	93 116
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	218 695
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	137 038
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	

Tableau 2 (EU CC2) : Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

	a	b	c
	Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2026	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés			
1 Caisse, banques centrales	12 651 937	12 651 937	
2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 023 963	2 027 144	
3 Instruments dérivés de couverture	289 589	289 589	
4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 768 855	11 768 854	
5 Titres au coût amorti	1 688 741	1 688 741	
6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	15 108 742	15 108 635	
7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	93 973 532	94 051 921	(a)
8 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 332 454	-2 332 454	
9 Placement des activités d'assurance	72 224 665		
10 Actifs des contrats d'assurance émis			
11 Actifs des contrats de réassurance détenus	125 428		
12 Actifs d'impôts courants	202 578	232 782	
13 Actifs d'impôts différés	259 925	166 866	(b)
14 Comptes de régularisation et actifs divers	1 314 769	2 852 699	(c)
15 Actifs non courants destinés à être cédés	12 967	12 967	
16 Participations dans les entreprises mises en équivalence	236 632	3 257 909	
17 Immeubles de placement	128 324	128 324	
18 Immobilisations corporelles	463 015	446 430	
19 Immobilisations incorporelles	852 995	840 107	(d)
20 Ecarts d'acquisition	456 736	456 736	(e)
21 Total des actifs	211 450 939	143 649 188	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés			
1 Banques centrales			
2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 215 958	2 638 779	
3 Instruments dérivés de couverture	97 971	97 971	
4 Dettes représentées par un titre	28 130 879	28 121 173	
5 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 033 279	2 986 635	
6 Dettes envers la clientèle	93 291 496	93 646 416	
7 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-839 003	-839 004	
8 Passifs d'impôts courants	58 946	62 793	
9 Passifs d'impôts différés	424 278	171 402	(f)
10 Comptes de régularisation et passifs divers	6 983 660	2 584 885	
11 Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	8 041	8 041	
12 Passifs des contrats d'assurance émis	61 904 584	1 073 770	
13 Passifs des contrats de réassurance détenus			
14 Provisions	310 545	267 582	
15 Dettes subordonnées	2 241 251	2 241 251	(g)
16 Total des passifs (hors capitaux propres)	200 861 885	133 061 695	
Capitaux propres			
1 Capitaux propres part du Groupe	10 585 693	10 585 689	
2 Capital et réserves liées	3 258 844	3 258 844	(h)
3 Réserves consolidées	7 306 438	7 306 435	(i)
4 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-209 139	-209 139	(j)
5 Résultat de l'exercice	229 550	229 550	(l)
6 Intérêts minoritaires	3 361	1 804	(k)
7 Total des capitaux propres	10 589 054	10 587 493	

1.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

La France ayant activé l'option nationale d'une application de l'output floor au plus haut niveau de consolidation, le groupe CM Arkéa n'est pas assujéti prudemment à un calcul d'output floor, celui-ci étant d'application Groupe Crédit Mutuel uniquement.

En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- EU CMS1 : Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et standardisés au niveau du risque ;
- EU CMS2 : Comparaison des montants modélisés et standardisés des expositions pondérées pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs.

Tableau 3 (EU OV1) : Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

		a	b	c
		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
En milliers d'euros		30.06.2026	31.03.2026	30.06.2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	46 185 890	46 252 742	3 694 871
2	Dont approche standard	23 395 019	23 372 025	1 871 602
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	6 672 485	6 733 050	533 799
4	Dont approche par référencement	847 284	838 375	67 783
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple			
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	14 611 365	14 426 837	1 168 909
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	717 066	614 894	57 365
7	Dont approche standard	225 425	196 601	18 034
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)			
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	6 574	5 910	526
9	Dont autres CCR	485 067	412 383	38 805
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	131 555	130 042	10 524
EU 10a	Dont approche standard (SA)			
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	131 555	130 042	10 524
EU 10c	Dont approche simplifiée			
15	Risque de règlement	178	52	14
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	37 060	31 171	2 965
17	Dont approche SEC-IRBA			
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	37 060	31 171	2 965
19	Dont approche SEC-SA			
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction			
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)			
21	Dont approche standard alternative (ASA)			
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)			
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)			
EU 22a	Grands risques			
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation			
24	Risque opérationnel	3 996 824	3 996 824	319 746
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs			
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	906 135	880 761	72 491
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	0	0	0
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)			
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)			
29	Total	51 068 573	51 025 727	4 085 486

2. Indicateurs prudentiels

2.1. Indicateurs clés

Tableau 4 (EU KM1) : Indicateurs clés

En milliers d'euros		a	b	c	d	e
		30.06.2026 (1)	31.03.2026(2)	31.12.2025(1)	30.09.2025(3)	30.06.2025(1)
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 233 383	9 068 663	9 038 279	8 804 457	8 834 507
2	Fonds propres de catégorie 1	9 233 383	9 068 663	9 038 279	8 804 457	8 834 507
3	Fonds propres totaux	11 231 936	10 638 195	10 698 270	10 497 742	10 067 321
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	51 068 573	51 025 727	50 611 510	48 976 751	48 901 272
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	51 068 573	51 025 727	50 611 510	48 976 751	48 901 272
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,1%	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,1%	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,1%	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,1%	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	22,0%	20,8%	21,1%	21,4%	20,6%
7b	Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	22,0%	20,8%	21,1%	21,4%	20,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,15%	2,15%	2,25%	2,25%	2,25%
EU 7e	Dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,21%	1,21%	1,27%	1,27%	1,27%
EU 7f	Dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,61%	1,61%	1,69%	1,69%	1,69%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,15%	10,15%	10,25%	10,25%	10,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)					
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,99%	0,99%	0,99%	0,99%	1,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)					
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)					
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)					
11	Exigence globale de coussin (%)	3,49%	3,49%	3,49%	3,49%	3,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,64%	13,64%	13,74%	13,74%	13,75%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) (4)	10,5%	10,2%	10,2%	10,3%	10,3%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	140 456 301	139 176 290	137 069 712	135 522 483	140 197 084
14	Ratio de levier (%)	6,6%	6,5%	6,6%	6,5%	6,3%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)					
EU 14b	Dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)					
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)					
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	23 940 822	22 950 966	22 083 001	21 181 738	19 947 107
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	17 518 508	17 114 770	16 889 107	16 819 014	16 484 592
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	2 417 937	2 353 984	2 285 305	2 394 867	2 439 839
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	15 100 571	14 760 786	14 603 802	14 424 148	14 044 753
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	159%	155%	151%	147%	142%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	102 167 149	99 426 524	98 979 723	98 060 548	94 992 517
19	Financement stable requis total	86 656 768	83 928 687	83 048 460	82 801 825	82 675 900
20	Ratio NSFR (%)	118%	118%	119%	118%	115%

(1) Avec intégration du résultat intermédiaire ou annuel net de dividendes

(2) Sans intégration du résultat intermédiaire

(3) Avec intégration du résultat intermédiaire du 30/06

(4) Avec prise en compte des éventuels déficits d'AT1

2. INDICATEURS PRUDENTIELS

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à des exigences de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation obligatoire pour tous les établissements ;
- un coussin de fonds propres contracyclique correspondant à la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe. Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (se traduisant notamment par une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision

discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contracyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (ci-après "HCSF"). Depuis janvier 2024, le taux de coussin contracyclique est fixé à 1% des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises. La reconnaissance obligatoire des taux du coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres Etats est plafonnée à 2,5%. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

Tableau 5 (EU CCyB1) : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul de coussin contracyclique

	a		b		c		d	e	f
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché					Expositions de titrisation	Valeur d'exposition totale
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation				
Au 30.06.2026									
En milliers d'euros									
010	Ventilation par pays								
	Allemagne	106 695	213 396					220 357	540 448
	Pays-Bas	998	308 164					10 189	319 352
	Danemark		26 436						26 436
	Royaume-Uni	1 749	98 049						99 798
	Irlande	143	2 861						3 004
	Luxembourg	24 533	329 300					40 739	394 572
	Norvège	0	398 793						398 793
	France	19 680 938	80 236 215					99 316	100 016 470
	Suède	15	226 932						226 946
	Roumanie	14	553						567
	Bulgarie	111	12						122
	République Tchèque	0	498						498
	Estonie		529						529
	Hong Kong		2 521						2 521
	Islande		80						80
	Slovaquie		4						4
	Corée		68						68
	Slovénie		70						70
	Croatie	231	3						234
	Chypre	21	5						25
	Lettonie		79						79
	Lituanie		0						0
	Chili		1 172						1 172
	Belgique	1 580 695	143 857						1 724 552
	Hongrie	498	154						652
	Australie	0	3 498						3 498
	Espagne	644	24 900						25 544
	Grèce	0	2 395						2 395
	Pologne	66	669						735
	Arabie Saoudite	637	849						1 485
	Afrique du Sud	0	476						476
	Portugal	228	5 483						5 710
	Autres pays	781 073	1 138 929						1 920 002
020	Total	22 179 286	83 166 953					370 602	105 716 840

2. INDICATEURS PRUDENTIELS

	g	h	i	j	k	l	m
	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Au 30.06.2026 En milliers d'euros							
010	Ventilation par pays						
	Allemagne	3 333	1 763	5 095	63 693	0,15%	0,75%
	Pays-Bas	2 382	82	2 463	30 789	0,07%	2,00%
	Danemark	180		180	2 245	0,01%	2,50%
	Royaume-Uni	1 824		1 824	22 799	0,05%	2,00%
	Irlande	30		30	375	0,00%	1,50%
	Luxembourg	17 357	326	17 683	221 040	0,50%	0,50%
	Norvège	2 235		2 235	27 942	0,06%	2,50%
	France	3 415 792	795	3 416 587	42 707 336	97,53%	1,00%
	Suède	1 337		1 337	16 709	0,04%	2,00%
	Roumanie	3		3	37	0,00%	1,00%
	Bulgarie	2		2	23	0,00%	2,00%
	République Tchèque	1		1	18	0,00%	1,25%
	Estonie	18		18	227	0,00%	1,50%
	Hong Kong	11		11	135	0,00%	0,50%
	Islande	2		2	20	0,00%	2,50%
	Slovaquie	0		0	0	0,00%	1,50%
	Corée	0		0	3	0,00%	1,00%
	Slovénie	0		0	2	0,00%	1,00%
	Croatie	4		4	46	0,00%	1,50%
	Chypre	1		1	16	0,00%	1,50%
	Lettonie	0		0	2	0,00%	1,00%
	Lituanie	0		0	0	0,00%	1,00%
	Chili	8		8	102	0,00%	0,50%
	Belgique	35 042		35 042	438 028	1,00%	1,00%
	Hongrie	13		13	166	0,00%	1,00%
	Australie	25		25	314	0,00%	1,00%
	Espagne	262		262	3 280	0,01%	0,50%
	Grèce	37		37	469	0,00%	0,25%
	Pologne	9		9	110	0,00%	1,00%
	Arabie Saoudite	64		64	799	0,00%	1,00%
	Afrique du Sud	6		6	78	0,00%	1,00%
	Portugal	59		59	743	0,00%	0,75%
	Autres pays	20 068		20 068	250 853	0,57%	0,00%
020	Total	3 500 108	2 965	3 503 072	43 788 405	100,00%	

Tableau 6 (EU CCyB2) : Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En milliers d'euros		30.06.2026
1	Montant total d'exposition au risque	51 068 573
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,9940%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	507 611

2.2. Ratio de levier

Les dispositifs de surveillance du risque de levier excessif ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité de gestion du capital et du bilan. Ils s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière ;
- une limite interne a été définie. Elle est en outre encadrée par des seuils d'alerte et de redressement ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale, ainsi que le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa a été définie.

Le règlement CRR a défini un ratio visant à mesurer l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe.

Le ratio de levier est soumis à une obligation d'information publique par les banques et fait l'objet d'une exigence minimale fixée à 3% depuis l'arrêté du 30 juin 2022.

Tableau 7 (EU LR1 - LRSum) : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Au 30.06.2026		a
En milliers d'euros		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	211 450 939
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-67 801 750
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	257
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	2 871
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	5 734 529
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	
11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-880 179
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-11 031 782
12	Autres ajustements	2 981 417
13	Mesure de l'exposition totale	140 456 301

Tableau 8 (EU LR2 - LRCom) : Ratio de levier - déclaration commune

		a	b
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
Au 30.06.2026		30.06.2026	31.12.2025
En milliers d'euros			
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	140 725 736	139 411 393
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)		
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	140 725 736	139 411 393
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	239 886	279 389
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	656 461	639 701
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	Expositions totales sur dérivés	896 347	919 091
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	2 584 481	1 836 656
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	2 427 169	1 646 886
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	5 011 651	3 483 542
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	17 033 829	16 692 203
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-11 299 301	-11 070 929
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
22	Expositions de hors bilan	5 734 529	5 621 274
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-880 179	-1 502 176
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-11 031 782	-10 863 412
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22k	(Expositions exclues aux actionnaires en vertu de l'article 429a, paragraphe 1, point da, du CRR)		
EU-22l	(Expositions déduites en vertu de l'article 429a, paragraphe 1, point q, du CRR)		
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	-11 911 960	-12 365 588

2. INDICATEURS PRUDENTIELS

		a	b
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
Au 30.06.2026		30.06.2026	31.12.2025
En milliers d'euros			
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	9 233 383	9 038 279
24	Mesure de l'exposition totale	140 456 301	137 069 712
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	6,57%	6,59%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	6,57%	6,59%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	6,57%	6,59%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 337 207	2 039 494
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 584 481	1 836 656
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	140 209 027	137 272 549
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	140 209 027	137 272 549
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,59%	6,58%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,59%	6,58%

Tableau 9 (EU LR3 - LRSpl) : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, opérations de financement sur titres et expositions exemptées)

		a
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
Au 30.06.2026		
En milliers d'euros		
1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	128 813 775
2	Expositions du portefeuille de négociation	
3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	128 813 775
4	Obligations garanties	4 025 489
5	Expositions considérées comme souveraines	21 902 191
6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	8 231 341
7	Établissements	2 627 529
8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	36 272 891
9	Expositions sur la clientèle de détail	26 552 312
10	Entreprises	19 088 254
11	Expositions en défaut	1 252 689
12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	8 861 080

3. Risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des principaux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

3.1. Expositions

Le Groupe utilise son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit, suite à l'autorisation délivrée par les autorités de tutelle :

- la méthode avancée pour le portefeuille de la Clientèle de détail et Corporate (hors Grands comptes) ;
- la méthode fondation pour les portefeuilles Banques et Grands comptes.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne (ci-après "BCE") a confirmé les

homologations obtenues en méthodes notations internes avancées sur les portefeuilles de la clientèle de détail. Concernant les grands comptes et les banques, en application des contraintes TRIM imposant des limitations sur ces portefeuilles, le Crédit Mutuel a fait le choix de passer en méthode fondation au 31.03.2022, ce qui a permis d'anticiper les règles "Bâle 4" applicables depuis le 01.01.2025. Pour ces portefeuilles, la prise en compte de recommandations afférentes est en cours.

Tableau 10 (EU CR1-A) : Échéance des expositions

	a	b	c	d	e	f
	Valeur exposée au risque nette					
Au 30.06.2026 En milliers d'euros	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1 Prêts et avances	3 493 991	17 507 228	14 923 789	72 612 642	197 692	108 735 342
2 Titres de créance		2 994 274	5 245 422	5 092 435	356	13 332 487
3 Total	3 493 991	20 501 502	20 169 211	77 705 077	198 047	122 067 829

3.2. Qualité de crédit des actifs

Expositions non performantes

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour le Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du traitement prudentiel sur le traitement comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créance douteuse ou litigieuse. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisé pour le calcul des exigences de fonds propres.

Expositions renégociées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés, ...). Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'ABE le 23.10.2013. La restructuration se traduit a minima par un passage en bucket 2.

Tableau 11 (EU CQ1) : Qualité de crédit des expositions renégociées

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
Au 30.06.2026 En milliers d'euros	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue								
010	Prêts et avances	572 235	729 169	729 169	729 169	-41 631	-263 822	733 151	335 045
020	Banques centrales								
030	Administrations publiques								
040	Établissements de crédit								
050	Autres entreprises financières	71 162	19 486	19 486	19 486	-10 154	-9 194	70 769	10 003
060	Entreprises non financières	331 691	421 693	421 693	421 693	-25 341	-159 879	403 280	185 729
070	Ménages	169 382	287 990	287 990	287 990	-6 136	-94 749	259 102	139 313
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêt donnés	31 133	3 481	3 481	3 481	-282	-400	5 002	1 430
100	Total	603 368	732 650	732 650	732 650	-41 913	-264 222	738 153	336 475

3. RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 12 (EU CQ4) : Qualité des expositions non performantes par situation géographique

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable / montant nominal brut						
		Dont non performantes (*)	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation (*)	Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
Au 30.06.2026							
En milliers d'euros							
010	Expositions au bilan	136 608 220		2 241 091	-1 560 919		
	France	123 295 495		2 217 649	-1 547 092		
	Allemagne	2 833 867		756	-1 398		
	Belgique	2 713 240		18 541	-6 278		
	Luxembourg	1 650 469		585	-1 654		
	Suisse	132 529		109	-154		
	Etats-Unis d'Amérique	260 252		1 737	-1 227		
	Royaume-Uni	119 920		374	-370		
	Singapour	12 595			-4		
	Espagne	1 426 613		35	-412		
	Irlande	10 634			-6		
	Pays-Bas	1 132 313		58	-247		
	Italie	703 782		61	-808		
	Canada	841 420		655	-390		
	Australie	3 862			-7		
	Portugal	5 198		507	-413		
	Autriche	146 298			-22		
	Japon	5 305			-2		
	Hong-Kong	2 948					
	Monaco	6 221			-34		
	Finlande	404 505			-85		
	Russie	279					
	Ukraine	145					
	Bielorussie						
070	Autres pays	900 330		24	-316		
080	Expositions hors bilan	33 745 674		128 838		48 694	
	France	33 386 673		126 183		48 579	
	Allemagne	325					
	Belgique	279 797		2 617		15	
	Luxembourg	26 500				60	
	Suisse	11 248				6	
	Etats-Unis d'Amérique	524					
	Royaume-Uni	12 426				24	
	Espagne	980					
	Singapour	46					
	Irlande	242					
	Pays-Bas	61					
	Italie	805					
	Canada	309		38		1	
	Australie	31					
	Portugal	241					
	Autriche	33					
	Japon	42					
	Hong-Kong	19					
	Monaco	12 413				7	
	Finlande	2 309				2	
	Russie	1					
	Ukraine						
	Bielorussie						
140	Autres pays	10 649					
150	Total	170 353 894		2 369 929	-1 560 919	48 694	

(*) La publication des colonnes b et d est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 9, point 2) du règlement d'exécution (UE) 2024/3172 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

3. RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 13 (EU CQ5) : Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

		a	b	c	d	e	f
		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes (*)				
				Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à dépréciation (*)		
Au 30.06.2026							
En milliers d'euros							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	2 601 811		199 717		-129 659	
020	Industries extractives	12 205		1 986		-1 827	
030	Industrie manufacturière	1 039 128		111 098		-92 290	
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 123 293		10 616		-15 841	
050	Production et distribution d'eau	186 489		3 476		-3 590	
060	Construction	721 086		43 282		-34 034	
070	Commerce	2 382 516		194 083		-138 170	
080	Transport et stockage	541 694		21 280		-12 175	
090	Hébergement et restauration	831 130		78 940		-53 980	
100	Information et communication	217 265		7 438		-5 704	
110	Activités financières et d'assurance	2 265 934		112 098		-69 629	
120	Activités immobilières	13 875 279		346 993		-223 356	
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 645 106		130 989		-117 207	
140	Activités de services administratifs et de soutien	872 249		47 724		-32 497	
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	64					
160	Enseignement	178 839		5 185		-3 650	
170	Santé humaine et action sociale	362 366		7 748		-11 014	
180	Arts, spectacles et activités récréatives	133 899		11 748		-7 265	
190	Autres services	301 362		15 140		-14 341	
200	Total	31 291 715		1 349 541		-966 229	

(*) La publication des colonnes b et d est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 9, point 2) du règlement d'exécution (UE) 2024/3172 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

Tableau 14 (EU CQ7) : Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

	a	b
	Sûretés obtenues par prise de possession	
Au 30.06.2026	Valeur à la	Variations négatives
En milliers d'euros	comptabilisation initiale	cumulées
010 Immobilisations corporelles (PP&E)		
020 Autre que PP&E	1 519	-322
030 Biens immobiliers résidentiels	1 519	-322
040 Biens immobiliers commerciaux		
050 Biens meubles (automobiles, navires, etc.)		
060 Actions et titres de créance		
070 Autres sûretés		
080 Total	1 519	-322

3. RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 15 (EU CR1) : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

	a	b	c	d	e	f
	Valeur comptable brute / Montant nominal					
	Expositions performantes			Expositions non performantes		
Au 30.06.2026						
En milliers d'euros		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3
005 Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	12 979 472	12 979 472				
010 Prêts et avances	108 048 530	101 625 538	6 353 906	2 240 203		2 073 210
020 Banques centrales						
030 Administrations publiques	11 223 147	11 157 852	65 295			
040 Établissements de crédit	14 648 958	14 648 958				
050 Autres entreprises financières	1 851 432	1 659 038	190 946	37 564		30 916
060 Entreprises non financières	29 942 174	26 932 171	2 951 646	1 349 541		1 205 921
070 Dont PME	13 762 432	12 295 005	1 450 283	886 214		793 478
080 Ménages	50 382 819	47 227 519	3 146 019	853 098		836 373
090 Titres de créance	13 339 127	12 993 976		888		888
100 Banques centrales	443 416	443 416				
110 Administrations publiques	3 783 476	3 783 476				
120 Établissements de crédit	7 264 556	7 264 556				
130 Autres entreprises financières	587 294	582 810		788		788
140 Entreprises non financières	1 260 385	919 718		100		100
150 Expositions hors bilan	33 616 836	32 744 414	863 540	128 838		99 400
160 Banques centrales	13 923 481	13 923 481				
170 Administrations publiques	2 411 019	2 411 012	7			
180 Établissements de crédit	2 220 051	2 220 051		2 106		2 106
190 Autres entreprises financières	1 670 979	1 660 651	10 261	8 382		8 382
200 Entreprises non financières	10 796 976	10 034 083	754 911	96 537		67 475
210 Ménages	2 594 330	2 495 136	98 361	21 813		21 437
220 Total	167 983 965	160 343 400	7 217 446	2 369 929		2 173 498

3. RISQUE DE CRÉDIT

		g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées (*)	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions		Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes			
Au 30.06.2026										
En milliers d'euros			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue									
010	Prêts et avances	-549 489	-232 099	-314 709	-1 003 902		-935 527		56 726 226	924 508
020	Banques centrales									
030	Administrations publiques	-11 295	-8 328	-2 967					683 323	
040	Établissements de crédit	-15 843	-15 843						1 293	
050	Autres entreprises financières	-28 818	-8 945	-19 868	-21 408		-19 564		1 215 682	14 767
060	Entreprises non financières	-313 945	-140 474	-171 029	-652 284		-593 471		18 853 216	550 542
070	Dont PME	-139 973	-60 200	-78 935	-481 922		-436 620		8 608 737	300 343
080	Ménages	-179 588	-58 509	-120 845	-330 210		-322 492		35 972 712	359 199
090	Titres de créance	-6 640	-6 640		-888		-888			
100	Banques centrales									
110	Administrations publiques	-3 279	-3 279							
120	Établissements de crédit	-1 151	-1 151							
130	Autres entreprises financières	-1 743	-1 743		-788		-788			
140	Entreprises non financières	-467	-467		-100		-100			
150	Expositions hors bilan	-28 916	-21 598	-7 052	-19 778		-16 903		3 200 030	25 839
160	Banques centrales								259 176	
170	Administrations publiques	-909	-909							
180	Établissements de crédit	-116	-116		-42		-42		122 837	
190	Autres entreprises financières	-468	-420	-47	-336		-336		68 146	7 021
200	Entreprises non financières	-26 391	-19 423	-6 704	-15 970		-13 145		2 183 730	17 453
210	Ménages	-1 032	-730	-301	-3 430		-3 380		566 141	1 365
220	Total	-585 045	-260 337	-321 761	-1 024 568		-953 318		59 926 256	950 347

(*) Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

Tableau 16 (EU CR2) : Variations du stock de prêts et avances non performants

Au 30.06.2026		a	
En milliers d'euros		Valeur comptable brute	
010	Stock initial de prêts et avances non performants au 31/12/2025	2 093 055	
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	476 536	
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	-329 388	
040	Sorties dues à des sorties de bilan	-52 115	
050	Sorties dues à d'autres situations	-277 273	
060	Stock final de prêts et avances non performants au 30/06/2026	2 240 203	

3.3. Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a recours aux évaluations des agences de notation reconnues par le superviseur (OEEC) pour mesurer le risque sur les expositions traitées en méthode standard. Les évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont principalement utilisées pour les expositions sur les

établissements, les administrations et banques centrales. Les évaluations de la Banque de France sont principalement utilisées pour les expositions sur les entreprises.

La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

3. RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 17 (EU CR5) : Approche standard

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
	Au 30.06.2026									
	En milliers d'euros									
	Catégories d'exposition	0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%
1	Administrations centrales ou banques centrales	16 101 714								
2	Administrations non centrales	21 524 558				1 054 743				
EU 2a	Dont Administrations régionales ou locales	7 373 050				1 030 341				
EU 2b	Dont Entités du secteur public	14 151 508				24 401				
3	Banques multilatérales de développement	698 090								
EU 3a	Organisations internationales	443 416								
4	Établissements	237 382							2 328	
5	Obligations garanties				16 312	89 665				
6	Entreprises					13 351				
6.1	Dont prêts spécialisés									
7	Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres									
EU 7a	Dont dettes subordonnées									
EU 7b	Dont capitaux propres									
8	Expositions sur la clientèle de détail									
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC					5 539 988	4 930			
9.1	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE					5 539 988	4 930			
9.1.1	Sans fractionnement de prêt appliqué									
9.1.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)					5 539 988	4 930			
9.1.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)									
9.2	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE									
9.3	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE									
9.3.1	Sans fractionnement de prêt appliqué									
9.3.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)									
9.3.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)									
9.4	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE									
9.5	Dont Acquisition, développement et construction (ADC)									
10	Expositions en défaut									
EU 10a	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme									
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	18 799								
EU 10c	Autres éléments									
EU 11c	TOTAL	39 023 958			16 312	6 697 747	4 930		2 328	

3. RISQUE DE CRÉDIT

		j	k	l	m	n	o	p	q	r
Au 30.06.2026		Pondération de risque								
En milliers d'euros										
Catégories d'exposition		50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%
1	Administrations centrales ou banques centrales									
2	Administrations non centrales	1 974 183								
EU 2a	Dont Administrations régionales ou locales									
EU 2b	Dont Entités du secteur public	1 974 183								
3	Banques multilatérales de développement									
EU 3a	Organisations internationales									
4	Établissements	37 685								
5	Obligations garanties									
6	Entreprises	1 544			42 622			169 924		
6.1	Dont prêts spécialisés									
7	Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres									
EU 7a	Dont dettes subordonnées									
EU 7b	Dont capitaux propres									
8	Expositions sur la clientèle de détail				5 068 809			1 063		
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC		9 264		984 364			210		
9.1	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE				980 980			210		
9.1.1	Sans fractionnement de prêt appliqué									
9.1.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)									
9.1.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)				980 980			210		
9.2	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE									
9.3	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE		9 264		3 384					
9.3.1	Sans fractionnement de prêt appliqué									
9.3.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)		9 264							
9.3.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)				3 384					
9.4	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE									
9.5	Dont Acquisition, développement et construction (ADC)									
10	Expositions en défaut							328 997		
EU 10a	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme									
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif									
EU 10c	Autres éléments							3 069 443		
EU 11c	TOTAL	2 013 411	9 264		6 095 794			3 569 638		

3. RISQUE DE CRÉDIT

		s	t	u	v	w	x	y	z	aa
Au 30.06.2026		Pondération de risque							Total	Dont non notées
En milliers d'euros		130%	150%	250%	370%	400%	1250%	Autres		
Catégories d'exposition										
1	Administrations centrales ou banques centrales			17 802					16 119 516	
2	Administrations non centrales								24 553 483	27 925
EU 2a	Dont Administrations régionales ou locales								8 403 391	21 943
EU 2b	Dont Entités du secteur public								16 150 092	5 982
3	Banques multilatérales de développement								698 090	
EU 3a	Organisations internationales								443 416	
4	Établissements		10						277 405	277 405
5	Obligations garanties								105 977	
6	Entreprises		25 726						253 168	63 265
6.1	Dont prêts spécialisés									
7	Expositions aux dettes subordonnées et aux capitaux propres			4 562 705					4 562 705	
EU 7a	Dont dettes subordonnées									
EU 7b	Dont capitaux propres			4 562 705					4 562 705	
8	Expositions sur la clientèle de détail							3 097	5 072 968	5 034 465
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et ADC		9 043					927	6 548 725	6 290 240
9.1	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel non IPRE		9 043					927	6 536 078	6 277 593
9.1.1	Sans fractionnement de prêt appliqué									
9.1.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)		9 043						5 553 961	5 392 851
9.1.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)							927	982 117	884 742
9.2	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel IPRE									
9.3	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial non IPRE								12 647	12 647
9.3.1	Sans fractionnement de prêt appliqué									
9.3.2	Avec fractionnement de prêt appliqué (garanti)								9 264	9 264
9.3.3	Avec fractionnement de prêt appliqué (non garanti)								3 384	3 384
9.4	Dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial IPRE									
9.5	Dont Acquisition, développement et construction (ADC)									
10	Expositions en défaut		29 675						358 671	358 671
EU 10a	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme									
EU 10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif			2 544			10 530	731 565	763 438	763 438
EU 10c	Autres éléments							1 459	3 070 902	3 070 356
EU 11c	TOTAL		64 453	4 583 051			10 530	737 048	62 828 463	15 885 764

Tableau 18 (EU CR10.5) : Expositions sous forme d'actions évaluées en méthode standard

Au 30.06.2026		a	b	c	d	e	f
En milliers d'euros							
Catégories réglementaires		Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur actions portant sur les banques centrales				0%			
Expositions sur actions prises dans le cadre de programme législatifs				100%			
Autres expositions sur actions		4 562 705		250%	4 562 705	11 406 762	
Investissements à des fins de revente à court terme et investissements dans des entreprises de capital-risque ou investissements similaires qui sont acquis en vue de réaliser d'importantes plus-value à court terme				400%			
Total		4 562 705			4 562 705	11 406 762	

3.4. Approche notation interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation des contreparties est commun au Crédit Mutuel.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés (ci-après **"RWA"**) sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

Tableau 19 (EU CR6) : Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

Méthode interne avancée

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
A-IRB	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Au 30.06.2026													
En milliers d'euros													
Entreprises													
	0,00 à <0,15												
	0,00 à <0,10												
	0,10 à <0,15												
	0,15 à <0,25	1 171 838	549 722	76,48%	1 409 992	0,24%	1 208	27,74%	2,50	377 872	26,80%	939	-29 431
	0,25 à <0,50	3 609 977	830 528	77,83%	3 963 549	0,37%	5 938	24,42%	2,50	1 079 849	27,24%	3 744	-7 090
	0,50 à <0,75	1 122 033	184 743	76,87%	1 209 994	0,67%	3 036	19,99%	2,50	308 695	25,51%	1 620	-2 247
	0,75 à <2,50	5 582 551	2 663 181	75,95%	6 634 389	1,39%	8 476	25,76%	2,50	3 166 052	47,72%	23 469	-40 467
	0,75 à <1,75	4 201 663	2 027 596	73,53%	4 990 834	1,18%	6 484	25,77%	2,50	2 273 298	45,55%	15 027	-24 008
	1,75 à <2,5	1 380 887	635 585	78,64%	1 643 555	2,02%	1 992	25,71%	2,50	892 753	54,32%	8 442	-16 459
	2,50 à <10,00	3 567 973	1 388 313	79,65%	4 130 227	4,02%	3 801	27,16%	2,50	2 992 335	72,45%	44 457	-143 382
	2,5 à <5	2 812 778	1 153 699	78,75%	3 285 909	3,31%	2 405	27,57%	2,50	2 307 079	70,21%	29 842	-110 077
	5 à <10	755 195	234 614	80,82%	844 318	6,78%	1 396	25,58%	2,50	685 257	81,16%	14 615	-33 305
	10,00 à <100,00	751 073	117 525	82,77%	799 151	18,62%	779	26,25%	2,50	882 839	110,47%	39 073	-69 414
	10 à <20	416 501	47 840	83,76%	436 360	12,23%	381	26,23%	2,50	436 732	100,09%	13 976	-30 109
	20 à <30	316 569	59 270	82,70%	342 260	25,46%	383	26,37%	2,50	425 017	124,18%	23 049	-36 725
	30,00 à <100,00	18 004	10 415	77,64%	20 531	40,42%	15	24,69%	2,50	21 089	102,72%	2 049	-2 580
	100,00 (défaut)	704 072	107 568	83,74%	721 673	100,00%	1 143	55,86%	2,50	432 723	59,96%	368 513	-357 126
Sous-total (Entreprises)		16 509 517	5 841 581	78,68%	18 868 975	6,12%	24 381	26,73%	2,50	9 240 364	48,97%	481 816	-649 157
Clientèle de Détail													
	0,00 à <0,15	31 390 334	1 313 171	97,57%	32 703 176	0,07%	767 361	20,82%		1 271 262	3,89%	4 893	-5 184
	0,00 à <0,10	24 230 793	997 099	109,55%	25 276 975	0,05%	587 829	20,67%		841 605	3,33%	2 867	-3 160
	0,10 à <0,15	7 159 541	316 072	92,99%	7 426 201	0,13%	179 532	21,37%		429 657	5,79%	2 026	-2 024
	0,15 à <0,25	913 001	142 324	96,29%	1 049 285	0,15%	62 223	26,55%		81 391	7,76%	433	-715
	0,25 à <0,50	6 619 124	358 552	94,12%	6 929 307	0,31%	245 526	22,94%		816 638	11,79%	5 081	-6 564
	0,50 à <0,75	1 858 364	76 163	94,87%	1 917 237	0,54%	24 117	21,40%		311 452	16,24%	2 219	-5 299
	0,75 à <2,50	3 314 885	373 886	95,85%	3 663 920	1,43%	283 184	25,88%		1 060 742	28,95%	13 408	-22 968
	0,75 à <1,75	2 618 225	223 577	95,57%	2 830 424	1,25%	179 596	26,04%		771 602	27,26%	9 106	-17 052
	1,75 à <2,5	696 660	150 309	96,16%	833 496	2,05%	103 588	25,36%		289 140	34,69%	4 302	-5 916
	2,50 à <10,00	2 212 011	158 555	94,91%	2 342 870	4,47%	91 348	26,82%		1 022 788	43,66%	28 297	-50 597
	2,5 à <5	1 486 974	122 770	93,86%	1 587 306	3,49%	51 178	27,31%		642 288	40,46%	15 412	-26 457
	5 à <10	725 037	35 785	96,11%	755 564	6,52%	40 170	25,80%		380 501	50,36%	12 885	-24 140
	10,00 à <100,00	632 435	25 494	99,61%	654 850	20,76%	47 045	25,79%		456 002	69,63%	35 414	-42 863
	10 à <20	208 693	11 471	93,74%	218 757	14,26%	22 821	27,06%		123 986	56,68%	8 642	-12 124
	20 à <30	365 487	7 750	97,37%	373 499	22,91%	22 427	23,59%		286 172	76,62%	20 166	-22 563
	30,00 à <100,00	58 256	6 273	115,32%	62 593	30,62%	1 797	34,49%		45 844	73,24%	6 606	-8 175
	100,00 (défaut)	862 134	14 278	98,84%	866 205	100,00%	36 715	53,91%		350 725	40,49%	438 915	-429 531
Sous-total (Clientèle de Détail)		47 802 288	2 462 423	96,59%	50 126 850	2,43%	1 557 519	22,54%		5 371 001	10,71%	528 660	-563 720

3. RISQUE DE CRÉDIT

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
A-IRB	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Au 30.06.2026													
En milliers d'euros													
Clientèle de Détail - Hypothèque													
	0,00 à <0,15	19 476 162	255 260	78,85%	19 625 387	0,06%	149 700	16,89%		587 323	2,99%	2 233	-1 769
	0,00 à <0,10	15 953 333	218 410	81,89%	16 081 321	0,05%	122 523	16,93%		421 831	2,62%	1 474	-869
	0,10 à <0,15	3 522 829	36 851	77,42%	3 544 066	0,13%	27 177	16,72%		165 492	4,67%	760	-900
	0,15 à <0,25	95 400	788	73,88%	95 833	0,15%	1 243	16,11%		4 006	4,18%	23	-70
	0,25 à <0,50	2 671 667	25 087	76,51%	2 686 065	0,29%	21 035	16,61%		231 021	8,60%	1 292	-2 316
	0,50 à <0,75	961 566	8 522	78,11%	966 545	0,55%	8 902	16,06%		133 924	13,86%	850	-2 762
	0,75 à <2,50	1 051 582	48 036	78,69%	1 079 570	1,53%	8 278	17,66%		300 750	27,86%	2 915	-8 351
	0,75 à <1,75	825 084	7 632	78,49%	829 444	1,37%	6 457	17,53%		212 500	25,62%	1 977	-6 270
	1,75 à <2,5	226 498	40 405	78,97%	250 126	2,08%	1 821	18,09%		88 250	35,28%	939	-2 082
	2,50 à <10,00	752 464	7 638	80,15%	756 894	4,26%	5 647	17,85%		392 200	51,82%	5 766	-16 571
	2,5 à <5	476 053	4 859	78,43%	478 738	3,20%	3 525	17,92%		214 805	44,87%	2 754	-8 499
	5 à <10	276 411	2 779	81,94%	278 156	6,09%	2 122	17,72%		177 395	63,78%	3 012	-8 072
	10,00 à <100,00	212 796	729	79,21%	213 211	20,27%	1 774	17,41%		197 828	92,78%	7 527	-11 345
	10 à <20	53 505	186	75,87%	53 607	13,57%	434	17,69%		42 877	79,98%	1 301	-2 570
	20 à <30	157 566	536	78,17%	157 875	22,42%	1 326	17,19%		152 625	96,67%	6 076	-8 495
	30,00 à <100,00	1 725	8	90,43%	1 728	31,32%	14	28,03%		2 326	134,54%	150	-281
	100,00 (défaut)	260 078	1 256	82,82%	260 799	100,00%	2 117	50,51%		84 628	32,45%	124 952	-111 501
Sous-total (Clientèle de Détail - Hypothèque)		25 481 714	347 316	78,89%	25 684 304	1,47%	198 696	17,23%		1 931 679	7,52%	145 559	-154 687
Clientèle de Détail - Revolving													
	0,00 à <0,15	19 529	63 146	0,00%	42 053	0,11%	25 525	50,00%		1 384	3,29%	22	-4
	0,00 à <0,10												
	0,10 à <0,15	19 529	63 146	56,99%	42 053	0,11%	25 525	50,00%		1 384	3,29%	22	-4
	0,15 à <0,25	3 700	8 986	56,25%	6 920	0,17%	4 615	50,00%		339	4,90%	6	-1
	0,25 à <0,50	14 228	17 169	57,01%	20 462	0,35%	11 441	50,00%		1 814	8,86%	36	-10
	0,50 à <0,75	3 274	2 120	56,12%	4 050	0,55%	1 715	50,00%		512	12,63%	11	-6
	0,75 à <2,50	13 586	9 865	57,72%	17 213	1,43%	10 668	50,00%		4 478	26,01%	123	-38
	0,75 à <1,75	8 465	6 518	59,16%	10 858	1,15%	6 422	50,00%		2 406	22,16%	62	-19
	1,75 à <2,5	5 122	3 347	55,93%	6 356	1,91%	4 246	50,00%		2 072	32,59%	61	-19
	2,50 à <10,00	8 752	2 421	58,52%	9 660	4,31%	5 640	50,00%		5 482	56,75%	208	-98
	2,5 à <5	5 101	1 813	60,82%	5 776	3,14%	3 298	50,00%		2 681	46,41%	91	-40
	5 à <10	3 651	608	55,93%	3 884	6,05%	2 342	50,00%		2 801	72,12%	117	-58
	10,00 à <100,00	2 154	288	62,52%	2 262	20,07%	1 358	50,00%		3 100	137,07%	227	-92
	10 à <20	486	114	57,30%	528	15,89%	341	50,00%		658	124,46%	42	-20
	20 à <30	1 643	173	62,79%	1 709	21,14%	1 006	50,00%		2 403	140,64%	181	-71
	30,00 à <100,00	25		100,00%	25	35,12%	11	50,00%		39	160,10%	4	-1
	100,00 (défaut)	2 436	15	64,29%	2 441	100,00%	796	69,03%		1 180	48,34%	1 591	-1 856
Sous-total (Clientèle de Détail - Revolving)		67 659	104 009	58,64%	105 061	3,53%	61 758	50,44%		18 289	17,41%	2 224	-2 106
Clientèle de Détail - Autre													
	0,00 à <0,15	11 894 643	994 765	118,60%	13 035 736	0,08%	592 136	26,65%		682 554	5,24%	2 637	-3 410
	0,00 à <0,10	8 277 460	778 689	125,35%	9 195 655	0,06%	465 306	27,20%		419 774	4,56%	1 393	-2 291
	0,10 à <0,15	3 617 183	216 076	115,39%	3 840 081	0,13%	126 830	25,35%		262 780	6,84%	1 244	-1 119
	0,15 à <0,25	813 901	132 551	117,38%	946 533	0,15%	56 365	27,44%		77 046	8,14%	404	-643
	0,25 à <0,50	3 933 229	316 296	116,08%	4 222 780	0,32%	213 050	26,84%		583 803	13,83%	3 753	-4 239
	0,50 à <0,75	893 524	65 521	114,21%	946 642	0,54%	13 500	26,73%		177 017	18,70%	1 358	-2 531
	0,75 à <2,50	2 249 717	315 985	115,63%	2 567 137	1,38%	264 238	29,18%		755 515	29,43%	10 370	-14 579
	0,75 à <1,75	1 784 677	209 428	117,11%	1 990 123	1,20%	166 717	29,46%		556 696	27,97%	7 067	-10 763
	1,75 à <2,5	465 040	106 557	114,12%	577 015	2,03%	97 521	28,24%		198 819	34,46%	3 302	-3 816
	2,50 à <10,00	1 450 795	148 496	114,43%	1 576 315	4,57%	80 061	30,99%		625 107	39,66%	22 323	-33 927
	2,5 à <5	1 005 819	116 098	111,96%	1 102 792	3,62%	44 355	31,26%		424 802	38,52%	12 568	-17 919
	5 à <10	444 975	32 398	117,32%	473 524	6,78%	35 706	30,35%		200 305	42,30%	9 756	-16 009
	10,00 à <100,00	417 486	24 477	116,20%	439 377	21,00%	43 913	29,74%		255 075	58,05%	27 660	-31 425
	10 à <20	154 703	11 172	113,18%	164 622	14,48%	22 046	30,04%		80 451	48,87%	7 299	-9 535
	20 à <30	206 277	7 040	115,52%	213 916	23,29%	20 095	28,10%		131 144	61,31%	13 909	-13 997
	30,00 à <100,00	56 506	6 265	121,52%	60 840	30,60%	1 772	34,67%		43 479	71,47%	6 452	-7 893
	100,00 (défaut)	599 621	13 007	116,62%	602 965	100,00%	33 802	55,32%		264 917	43,94%	312 373	-316 174
Sous-total (Clientèle de Détail - Autre)		22 252 915	2 011 098	116,09%	24 337 485	3,42%	1 297 065	28,03%		3 421 033	14,06%	380 877	-406 928
Total		64 311 806	8 304 004	91,69%	68 995 825	3,44%	1 581 900	23,69%	2,50	14 611 365	21,18%	1 010 476	-1 212 877

3. RISQUE DE CRÉDIT

Méthode interne fondation

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
F-IRB	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Au 30.06.2026													
En milliers d'euros													
Etablissement (Banques)													
	0,00 à <0,15	6 683 717	123 141	80,91%	6 716 861	0,05%	133	25,84%	2,50	839 408	12,50%	769	-1 108
	0,00 à <0,10	6 410 264	123 063	77,33%	6 443 392	0,05%	106	25,86%	2,50	783 690	12,16%	700	-947
	0,10 à <0,15	273 453	78	88,57%	273 469	0,10%	27	25,34%	2,50	55 718	20,37%	69	-161
	0,15 à <0,25	339 353			339 353	0,22%	9	35,01%	2,50	169 546	49,96%	261	-373
	0,25 à <0,50	132 180	3 500	85,00%	133 580	0,42%	5	43,46%	2,50	104 669	78,36%	244	-233
	0,50 à <0,75												
	0,75 à <2,50	279			279	0,98%	3	45,00%	2,50			1	-2
	0,75 à <1,75	279			279	0,98%	3	45,00%	2,50			1	-2
	1,75 à <2,5												
	2,50 à <10,00					2,67%	1	45,00%	2,50	0,04776	159,20%		
	2,5 à <5					2,67%	1	45,00%	2,50	0,04776	159,20%		
	5 à <10												
	10,00 à <100,00												
	10 à <20												
	20 à <30												
	30,00 à <100,00												
	100,00 (défaut)	7			7	100,00%	1	45,00%	2,50			5	-5
Sous-total (Etablissement (Banques))		7 155 537	126 641	84,52%	7 190 080	0,07%	152	26,60%	2,50	1 113 623	15,49%	1 281	-1 721
Entreprises													
	0,00 à <0,15	681 464	195 510	75,48%	752 577	0,08%	80	41,16%	2,50	185 509	24,65%	251	-188
	0,00 à <0,10	362 727	153 455	77,14%	417 568	0,06%	47	42,09%	2,50	88 230	21,13%	104	-50
	0,10 à <0,15	318 737	42 055	72,00%	335 010	0,11%	33	40,01%	2,50	97 279	29,04%	147	-138
	0,15 à <0,25	1 401 132	1 084 554	74,29%	1 779 105	0,20%	264	40,03%	2,50	723 830	40,69%	1 424	-1 430
	0,25 à <0,50	1 696 431	753 275	70,00%	1 978 993	0,33%	448	40,09%	2,50	1 048 349	52,97%	2 618	-2 889
	0,50 à <0,75	1 362 974	1 099 621	72,59%	1 742 328	0,73%	483	40,01%	2,50	1 319 788	75,75%	5 089	-5 135
	0,75 à <2,50	637 197	409 777	70,69%	780 214	1,40%	339	40,12%	2,50	749 094	96,01%	4 382	-4 076
	0,75 à <1,75	637 197	409 777	70,69%	780 214	1,40%	339	40,12%	2,50	749 094	96,01%	4 382	-4 076
	1,75 à <2,5												
	2,50 à <10,00	760 969	412 634	77,39%	903 913	3,91%	550	40,06%	2,50	1 162 078	128,56%	14 159	-17 602
	2,5 à <5	760 969	412 634	77,39%	903 913	3,91%	550	40,06%	2,50	1 162 078	128,56%	14 159	-17 602
	5 à <10												
	10,00 à <100,00	166 020	152 125	83,33%	206 001	10,13%	87	40,00%	2,50	370 214	179,71%	8 348	-25 104
	10 à <20	166 020	152 125	83,33%	206 001	10,13%	87	40,00%	2,50	370 214	179,71%	8 348	-25 104
	20 à <30												
	30,00 à <100,00												
	100,00 (défaut)	90 267	3 612	82,86%	86 961	100,00%	20	40,00%	2,50			24 032	-22 582
Sous-total (Entreprises)		6 796 454	4 111 108	74,30%	8 230 093	2,16%	2 271	40,15%	2,50	5 558 861	67,54%	60 303	-79 006
Total		13 951 991	4 237 749	79,06%	15 420 173	1,18%	2 423	33,83%	2,50	6 672 485	43,27%	61 583	-80 727

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 20 (EU CR8) : État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

	a
Au 30.06.2026	Montant d'exposition
En milliers d'euros	pondéré
1 Montant d'exposition pondéré au 31.03.2026	21 998 262
2 Taille de l'actif (+/-)	107 823
3 Qualité de l'actif (+/-)	15 067
4 Mises à jour des modèles (+/-)	9 982
5 Méthodologie et politiques (+/-)	
6 Acquisitions et cessions (+/-)	
7 Variations des taux de change (+/-)	
8 Autres (+/-)	
9 Montant d'exposition pondéré au 30.06.2026	22 131 134

3. RISQUE DE CRÉDIT

Publication relative aux expositions de financement spécialisé

Les risques pondérés des expositions Financements Spécialisés sont obtenus selon la méthode "slotting criteria".

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des financements spécialisés de type financement de matières premières. En

conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR10.4 : Financement spécialisé : Financement de matières premières (approche par référencement)

Tableau 21 (EU CR10.1) : Financement spécialisé - Financement de projets (approche par référencement)

Au 30.06.2026
En milliers d'euros

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	a Exposition au bilan	b Exposition hors bilan	c Pondération de risque	d Valeur exposée au risque	e Montant d'exposition pondéré	f Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	8 060	22 752	50%	17 161	8 540	
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	885 610	109 803	70%	929 532	578 129	3 718
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	298		70%	298	209	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	6 977	502	90%	7 178	6 558	57
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						
Total	Inférieure à 2,5 ans	8 358	22 752		17 459	8 749	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	892 587	110 306		936 710	584 687	3 776

Tableau 22 (EU CR10.2) : Financement spécialisé - Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)

Au 30.06.2026
En milliers d'euros

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	a Exposition au bilan	b Exposition hors bilan	c Pondération de risque	d Valeur exposée au risque	e Montant d'exposition pondéré	f Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	105 277	73 580	50%	134 709	70 184	
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	169 516	39 806	70%	185 439	135 259	742
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	47 783	1 826	70%	48 513	35 153	194
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90%			
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						
Total	Inférieure à 2,5 ans	153 060	75 406		183 222	105 337	194
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	169 516	39 806		185 439	135 259	742

Tableau 23 (EU CR10.3) : Financement spécialisé : Financement d'objets (approche par référencement)

Au 30.06.2026
En milliers d'euros

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	a Exposition au bilan	b Exposition hors bilan	c Pondération de risque	d Valeur exposée au risque	e Montant d'exposition pondéré	f Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	1 781		50%	1 781	928	
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	16 896		70%	16 896	12 324	68
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans			70%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90%			
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						
Total	Inférieure à 2,5 ans	1 781			1 781	928	
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	16 896			16 896	12 324	68

4. Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté par :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (banking book) et du portefeuille de négociation (trading book) ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.

Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des dérivés de crédit et n'applique pas l'approche IMM pour le risque de crédit de contrepartie. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CCR6 : Expositions sur dérivés de crédit ;
- EU CCR7 : États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM.

Tableau 24 (EU CCR1) : Analyse des expositions au CCR par approche

	a	b	c	d	e	f	g	h
Au 30.06.2026	Coût de	Exposition	EEPE	Facteur Alpha	Valeur	Valeur	Valeur	Montant
En milliers d'euros	remplacement	future		utilisé pour	exposée au	exposée au	exposée au	d'exposition
	(RC)	potentielle		calculer	risque avant	risque après	risque	pondéré
		(PFE)		l'exposition	ARC	ARC		(RWEA)
				réglementaire				
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)			1,4				
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)			1,4				
1	SA-CCR (pour les dérivés)	169 135	236 322	1,4	567 641	567 641	592 800	225 425
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)							
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres							
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé							
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits							
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)							
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)							
5	VaR pour les OFT							
6	Total				3 168 602	3 168 602	3 193 761	710 492

Tableau 25 (EU CCR3) : Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Au 30.06.2026	Pondération de risque											Valeur
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	d'exposition
En milliers d'euros												totale
1 Administrations centrales ou banques centrales												
2 Administrations régionales ou locales	187 754				136							187 890
3 Entités du secteur public	28 402					3 765						32 167
4 Banques multilatérales de développement												
5 Organisations internationales												
6 Établissements		328 706										328 706
7 Entreprises												
8 Clientèle de détail												
9 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme												
10 Autres éléments												
11 Valeur d'exposition totale	216 156	328 706			136	3 765						548 764

Tableau 26 (EU CCR4) : Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risqueMéthode interne avancée

A-IRB Au 30.06.2026 En milliers d'euros	Échelle de PD	a Valeur exposée au risque	b PD moyenne, pondérée (%)	c Nombre de débiteurs	d LGD moyenne, pondérée (%)	e Échéance moyenne pondérée (années)	f Montant d'exposition pondéré (RWEA)	g Densité des montants d'exposition pondérés
Entreprises								
	0,00 à <0,15							
	0,15 à <0,25	3 782	0,24%	18	45%	2,50	1 823	48%
	0,25 à <0,50	15 916	0,42%	81	45%	2,50	7 971	50%
	0,50 à <0,75	625	0,67%	12	45%	2,50	390	62%
	0,75 à <2,50	40 052	1,40%	190	45%	2,50	34 797	87%
	2,50 à <10,00	40 469	3,65%	189	45%	2,50	45 065	111%
	10,00 à <100,00	4 597	14,76%	20	45%	2,50	8 589	187%
	100,00 (défaut)	4 871	100,00%	11	75%	2,50		
Sous-total (Entreprises)		110 313	6,95%	521	46%	2,50	98 636	89%
Clientèle de Détail								
	0,00 à <0,15	1		1	45%			8%
	0,15 à <0,25							
	0,25 à <0,50	74	0,44%	8	45%		18	24%
	0,50 à <0,75	50	0,52%	2	45%		13	26%
	0,75 à <2,50	80	0,68%	4	45%		26	33%
	2,50 à <10,00	2 300	5,08%	6	45%		1 222	53%
	10,00 à <100,00							
	100,00 (défaut)							
Sous-total (Clientèle de Détail)		2 505	4,71%	21	45%		1 280	51%
Total		112 818	6,90%	542	46%	2,50	99 916	89%

Méthode interne fondation

F-IRB Au 30.06.2026 En milliers d'euros	Échelle de PD	a Valeur exposée au risque	b PD moyenne, pondérée (%)	c Nombre de débiteurs	d LGD moyenne, pondérée (%)	e Échéance moyenne pondérée (années)	f Montant d'exposition pondéré (RWEA)	g Densité des montants d'exposition pondérés
Etablissement (Banques)								
	0,00 à <0,15	2 609 148	0,08%	50	45%	2,50	493 175	19%
	0,15 à <0,25	151 396	0,22%	8	45%	2,50	64 234	42%
	0,25 à <0,50							
	0,50 à <0,75							
	0,75 à <2,50							
	2,50 à <10,00							
	10,00 à <100,00							
	100,00 (défaut)							
Sous-total (Etablissement (Banques))		2 760 545	0,09%	58	45%	2,50	557 409	20%
Entreprises								
	0,00 à <0,15	2 897	0,11%	5	40%	2,50	841	29%
	0,15 à <0,25	17 941	0,20%	24	40%	2,50	7 064	39%
	0,25 à <0,50	15 415	0,33%	27	40%	2,50	8 148	53%
	0,50 à <0,75	27 133	0,73%	24	40%	2,50	20 185	74%
	0,75 à <2,50	3 244	1,40%	15	40%	2,50	3 007	93%
	2,50 à <10,00	6 539	3,91%	19	40%	2,50	8 396	128%
	10,00 à <100,00	2 013	10,13%	5	40%	2,50	3 617	180%
	100,00 (défaut)			1				
Sous-total (Entreprises)		75 182	1,05%	120	40%	2,50	51 257	68%
Total		2 835 727	0,12%	178	45%	2,50	608 666	21%

Tableau 27 (EU CCR8) : Expositions sur les CCP

Au 30.06.2026 En milliers d'euros		a Valeur exposée au risque	b Montant d'exposition pondéré (RWEA)
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		6 574
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	328 706	6 574
3	i) Dérivés de gré à gré	328 706	6 574
4	ii) Dérivés négociés en bourse		
5	iii) Opérations de financement sur titres		
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
13	i) Dérivés de gré à gré		
14	ii) Dérivés négociés en bourse		
15	iii) Opérations de financement sur titres		
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

5. Risque de CVA (ajustement de l'évaluation de crédit)

L'ajustement de l'évaluation de crédit ou "CVA" est un ajustement de valorisation du portefeuille des transactions conclues avec une contrepartie. Cet ajustement reflète la valeur de marché courante du risque de crédit que représente la contrepartie pour l'établissement mais non la valeur de marché courant du risque de crédit que représente l'établissement pour la contrepartie.

Le "risque de CVA" désigne le risque de pertes résultant de variations de la valeur de CVA pour le portefeuille de transactions conclues avec une contrepartie, qui sont dues à des variations des facteurs de risque d'écart de crédit de la contrepartie et d'autres facteurs de risque inhérents à ce portefeuille de transactions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique l'approche de base réduite pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit.

En conséquence, les tableaux suivants qui concernent les autres méthode d'évaluation ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CVA.2 : Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche de base complète ;
- EU CVA.3 : Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard ;
- EU CVA.4 : États des flux des RWA relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard.

Tableau 28 (EU CVA.1) : Ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche de base réduite

Au 30.06.2026 En milliers d'euros		a Composantes des exigences de fonds propres	b Exigences de fonds propres
1	Agrégation des composantes systématiques du risque de CVA	27 852	
2	Agrégation des composantes idiosyncratiques du risque de CVA	9 538	
3	Total		10 524

6. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres mesurées au titre du risque de crédit et ainsi améliorer le niveau du ratio de solvabilité du Groupe.

L'utilisation des garanties en technique d'atténuation du risque de crédit (ARC) est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

Tableau 29 (EU CR3) : Vue d'ensemble des techniques d'ARC

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable non garantie		Valeur comptable garantie		
			Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	
					Dont garantie par des dérivés de crédit
Au 30.06.2026					
En milliers d'euros					
1	Prêts et avances	64 064 080	57 650 734	45 918 008	11 732 726
2	Titres de créance	13 332 487			
3	Total	77 396 567	57 650 734	45 918 008	11 732 726
4	Dont expositions non performantes	311 793	924 508	847 854	76 654
EU-5	Dont en défaut	311 793	924 508		

Tableau 30 (EU CR4) : Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

		a	b	c	d	e		f
		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA		
Au 30.06.2026								
En milliers d'euros		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)	
Catégories d'expositions								
1	Administrations centrales ou banques centrales	15 978 228	6 890	16 116 760	2 756	44 506	0%	
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	24 045 580	2 551 407	24 045 580	507 904	1 198 040	5%	
EU 2a	Administrations régionales ou locales	8 231 341	1 627 033	8 231 341	172 050	206 068	2%	
EU 2b	Entités du secteur public	15 814 239	924 374	15 814 239	335 853	991 972	6%	
3	Banques multilatérales de développement	698 090		698 090				
EU 3a	Organisations internationales	443 416		443 416				
4	Établissements	273 397	20 020	273 397	4 008	19 789	7%	
5	Obligations garanties	105 977		105 977		19 564	18%	
6	Entreprises	239 154	88 983	239 154	14 014	220 762	87%	
6.1	Dont: Financement spécialisé							
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	4 562 705		4 562 705		11 406 762	250%	
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées							
EU 7b	Actions	4 562 705		4 562 705		11 406 762	250%	
8	Clientèle de détail	4 923 707	430 489	4 923 707	149 261	3 726 538	73%	
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	6 531 702	42 556	6 531 702	17 022	1 838 068	28%	
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - non IPRE	6 520 873	38 011	6 520 873	15 204	1 829 972	28%	
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - IPRE							
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - non IPRE	10 829	4 545	10 829	1 818	8 096	64%	
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - IPRE							
9.5	Acquisition de terrains,promotion immobilière et construction (ADC)							
10	Expositions en défaut	358 131	4 677	358 131	541	373 508	104%	
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme							
EU 10b	Organismes de placement collectif	390 857	1 097 085	390 857	372 580	1 477 925	194%	
EU 10c	Autres éléments	3 070 902		3 070 902		3 069 556	100%	
12	TOTAL	61 621 845	4 242 108	61 760 377	1 068 086	23 395 019	37%	

Les encours traités en méthode standard concernent majoritairement :

- les catégories des administrations centrales et locales ainsi que les entités assimilées,
- les crédits hypothécaires de filiales spécialisées,
- les titres de capitaux propres.

Ce type de contreparties ou de crédits (en dehors des titres de capitaux propres) bénéficie de pondérations préférentielles. Il n'y a pas d'impact complémentaire lié à l'utilisation des techniques de réduction des risques (ARC) pondérés.

Tableau 31 (EU CR7-A) : Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation des techniques d'ARC

Méthode interne avancée

	a	b	c	d	e	f
		Techniques d'atténuation du risque de crédit				
		Protection de crédit financée				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d' autres sûretés éligibles (%)			
			Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d' autres sûretés réelles (%)	
A-IRB	Total des expositions					
Au 30.06.2026						
En milliers d'euros						
1 Administrations centrales et banques centrales						
2 Administrations régionales et locales						
3 Entités du secteur public						
5 Entreprises	18 868 975					
5.1 Dont Entreprises - Générales	18 868 975					
5.2 Dont Entreprises - Financement spécialisé						
5.3 Dont Entreprises - Créances achetées						
6 Clientèle de détail	50 126 850					
6.1 Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	105 061					
6.2 Clientèle de détail - Garanties par des biens immobiliers résidentiels	25 010 756					
6.3 Clientèle de détail - Créances achetées						
6.4 Clientèle de détail - Autres expositions sur la clientèle de détail	25 011 033					
7 Total	68 995 825					

6. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

g							h		i		j		k		l		m		n		
Techniques d'atténuation du risque de crédit																	Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA				
Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée							RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)		RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)		
Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)										Partie des expositions couverte par des garanties (%)											
Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)					Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)																Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)
A-IRB																					
Au 30.06.2026																					
En milliers d'euros																					
1	Administrations centrales et banques centrales																				
2	Administrations régionales et locales																				
3	Entités du secteur public																				
5	Entreprises										0,45%							9 389 892		9 240 364	
5.1	Dont Entreprises - Générales										0,45%							9 389 892		9 240 364	
5.2	Dont Entreprises - Financement spécialisé																				
5.3	Dont Entreprises - Créances achetées																				
6	Clientèle de détail										0,03%							5 364 776		5 371 001	
6.1	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles																	18 289		18 289	
6.2	Clientèle de détail - Garanties par des biens immobiliers résidentiels																	1 808 013		1 808 013	
6.3	Clientèle de détail - Créances achetées																				
6.4	Clientèle de détail - Autres expositions sur la clientèle de détail										0,05%							3 538 474		3 544 699	
7	Total										0,14%							14 754 668		14 611 365	

Méthode interne fondation

	a	b	c	d	e	f
		Techniques d'atténuation du risque de crédit				
		Protection de crédit financée				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d' autres sûretés éligibles (%)			
			Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d' autres sûretés réelles (%)	
F-IRB		Total des expositions				
Au 30.06.2026						
En milliers d'euros						
1	Administrations centrales et banques centrales					
2	Administrations régionales et locales					
3	Entités du secteur public					
4	Etablissements	7 190 080				
5	Entreprises	9 571 600				
5.1	Dont Entreprises - Générales	8 230 093				
5.2	Dont Entreprises - Financement spécialisé	1 341 507				
5.3	Dont Entreprises - Créances achetées					
6	Total	16 761 680				

6. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

g							h		i		j		k		l		m		n		
Techniques d'atténuation du risque de crédit																	Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA				
Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée				RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)				RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)			
Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)										Partie des expositions couverte par des garanties (%)										Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)	
Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)				Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)			Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)														
F-IRB																					
Au 30.06.2026																					
En milliers d'euros																					
1	Administrations centrales et banques centrales																				
2	Administrations régionales et locales																				
3	Entités du secteur public																				
4	Etablissements																				
5	Entreprises																				
5.1	Dont Entreprises - Générales																				
5.2	Dont Entreprises - Financement spécialisé																				
5.3	Dont Entreprises - Créances achetées																				
6	Total																				

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique la méthode de notation interne avancée à la majorité de ses encours de crédits à la clientèle. De ce fait, les garanties sont essentiellement prises en compte dans la modélisation des pertes en cas de défaut.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne souscrit pas de dérivés de crédit. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR7 : Approche NI - effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC.

Tableau 32 (EU CCR5) : Composition des sûretés pour les expositions au CCR

	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Au 30.06.2026								
En milliers d'euros								
1 Espèces — monnaie nationale	607 498	327 038	472 573	87 615		16 269		59 041
2 Espèces — autres monnaies								
3 Dette souveraine nationale						1 012 787		2 191 098
4 Autre dette souveraine						969 517		427 807
5 Dette des administrations publiques								620 752
6 Obligations d'entreprise						4 501 212		3 800 896
7 Actions								
8 Autres sûretés								
9 Total	607 498	327 038	472 573	87 615		6 499 786		7 099 594

7. Titrisation

Au 30 juin 2026, le groupe Crédit Mutuel Arkéa détient en qualité d'investisseur quelques positions de titrisation en portefeuille Banking Book.

Le Crédit Mutuel Arkéa agissant en qualité d'investisseur, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU SEC2 : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation ;

- EU SEC3 : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu' initiateur ou en tant que sponsor ;
- EU SEC5 : Expositions titrisées par l'établissement - expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique.

Tableau 33 (EU SEC1) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation

	a b c d e f g						h i j k				l m n o			
	L'établissement agit en tant qu'initiateur						L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques			Synthétiques			Classiques		Sous-total	Classiques			Sous-total	
	STS	Non STS		Sous-total	dont TRS	STS	Non STS	Synthétiques		STS	Non STS	Synthétiques		
	dont TRS		dont TRS							STS	Non STS	Synthétiques		
Au 30.06.2026														
En milliers d'euros														
1	Total des expositions										370 602		370 602	
2	Clientèle de détail (total)										370 602		370 602	
3	Prêts hypothécaires résidentiels													
4	Cartes de crédit													
5	Autres expositions sur la clientèle de détail										370 602		370 602	
6	Retitrisation													
7	Clientèle de gros (total)													
8	Prêts aux entreprises													
9	Prêts hypothécaires commerciaux													
10	Contrats de location et créances à recevoir													
11	Autres expositions sur la clientèle de gros													
12	Retitrisation													

Tableau 34 (EU SEC4) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur

	a b c d e					f g h i			
	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)			
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
Au 30.06.2026									
En milliers d'euros									
1 Total des expositions	370 602						370 602		
2 Titrisation classique	370 602						370 602		
3 Titrisation	370 602						370 602		
4 Sous-jacent de détail	370 602						370 602		
5 Dont STS	370 602						370 602		
6 Clientèle de gros									
7 Dont STS									
8 Retitrisation									
9 Titrisation synthétique									
10 Titrisation									
11 Sous-jacent de détail									
12 Clientèle de gros									
13 Retitrisation									

7. TITRISATION

	j	k	l	m	n	o	p	q
	Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
Au 30.06.2026	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	pondération	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	pondération
En milliers d'euros		(y compris IAA)		1250 %		(y compris IAA)		1250 %
				/déductions				/déductions
1	Total des expositions	37 060				2 965		
2	Titrisation classique	37 060				2 965		
3	Titrisation	37 060				2 965		
4	Sous-jacent de détail	37 060				2 965		
5	Dont STS	37 060				2 965		
6	Clientèle de gros							
7	Dont STS							
8	Retitrisation							
9	Titrisation synthétique							
10	Titrisation							
11	Sous-jacent de détail							
12	Clientèle de gros							
13	Retitrisation							

8. Risque de marché

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule les exigences de fonds propres au titre du risque de marché selon la méthode standard.

Au 30.06.2026, le risque de marché est nul car le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas de portefeuille en trading book. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU MR1 : Risque de marché dans le cadre de l'approche standard alternative (ASA)
- EU MR2 : Risque de marché dans le cadre de l'approche alternative des modèles internes (AIMA)
- EU MR3 : Risque de marché dans le cadre de l'approche standard simplifiée (SSA)
- EU MR4 : Comparaison entre la VAR (1 jour, 99 %) et le résultat quotidien du portefeuille de négociation

9. Risque de taux du portefeuille bancaire

Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il peut résulter d'une différence de maturité entre les emplois et

les ressources à taux fixe, d'une différence d'index de référence (risque de base) ou de l'exercice d'options (telles que les caps et floors ou les remboursements anticipés sur les crédits).

Tableau 35 (EU IRRBB1) : Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation

En milliers d'euros	a	b	c	d
	ΔVAN		$\Delta MNI(*)$	
Période	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
1 Déplacement parallèle vers le haut (+200 bps)	-856 141	-846 597	178 733	92 476
2 Déplacement parallèle vers le bas (-200 bps)	309 816	357 014	-168 620	-185 345
3 Pentification de la courbe	-122 382	-123 838		
4 Aplatissement de la courbe	-24 045	-48 717		
5 Hausse des taux courts	-257 403	-270 872		
6 Baisse des taux courts	144 273	131 240		
Période	30.06.2026			
Fonds propres de base (Tier 1)	9 233 383			

10. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge financière complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Plusieurs ratios de liquidité réglementaires sont particulièrement suivis, dont notamment :

- le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est de 100% depuis 2018 ;
- le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) qui est également un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il vérifie la couverture des emplois stables par les ressources stables. Le niveau minimum requis est de 100% depuis juin 2021.

En complément des indicateurs de liquidité réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un dispositif interne poussé de surveillance et d'encadrement du risque de liquidité, encadré et piloté par le département Gestion de bilan.

Informations en matière de ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre du Règlement CRR, la Direction des comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa

produit et transmet mensuellement à la BCE le reporting sur le ratio de liquidité à court terme (ci-après "**LCR**" - Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du LCR, ses variations dans le temps ainsi que l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR

Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire en termes de ratio LCR sur le second trimestre 2026 avec des marges de manœuvre significatives. Le ratio LCR moyen annuel de juillet 2025 à juin 2026 s'établit à 158,73%. A fin juin 2026, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 149,08%, soit une baisse de 8,07 points par rapport à fin mars 2026.

Les actifs liquides du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 24 879 M€ et sont principalement constitués de dépôts en banque centrale et d'obligations garanties de niveau 1. Ceux-ci représentent 76% des actifs liquides à fin juin 2026. Le montant des sorties de trésorerie à trente jours est de 18 542 M€ dont la majeure partie correspond aux dépôts. L'évolution par rapport à fin mars 2026 est une hausse de 162 M€.

Le montant des entrées de trésorerie à trente jours est de 1 854 M€ dont la majeure partie correspond aux prêts accordés à la clientèle et aux titres de dette arrivant à échéance. L'évolution par rapport à fin mars 2026 est une baisse de 432 M€.

Tableau 36 (EU LIQ1) : Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

		a	b	c	d
	En milliers d'euros	Valeur totale non pondérée (moyenne)			
EU-1a	Trimestre se terminant le :	30.06.2026	31.03.2026	31.12.2025	30.09.2025
EU-1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes :	12	12	12	12
	ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)				
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)				
	SORTIES DE TRÉSORERIE				
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	49 264 557	48 466 668	47 649 010	47 146 728
3	Dépôts stables	34 769 727	34 413 549	33 962 526	33 532 014
4	Dépôts moins stables	11 606 717	11 535 313	11 461 432	11 425 546
5	Financements de gros non garantis	21 389 893	21 220 092	21 224 288	21 221 705
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	800 000	782 339	770 967	794 321
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	20 088 549	20 025 965	20 075 497	20 036 907
8	Créances non garanties	501 344	411 788	377 825	390 477
9	Financements de gros garantis				
10	Exigences complémentaires	12 050 721	12 166 520	12 315 348	12 294 462
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	749 739	724 744	700 486	693 673
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance				
13	Facilités de crédit et de liquidité	11 300 983	11 441 776	11 614 863	11 600 789
14	Autres obligations de financement contractuelles	153 520	162 619	151 142	167 365
15	Autres obligations de financement éventuel	1 464 529	1 033 971	632 149	421 426
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE				
	ENTRÉES DE TRÉSORERIE				
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	452 310	366 700	249 722	429 375
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	2 187 564	2 085 023	2 018 021	1 960 322
19	Autres entrées de trésorerie	754 516	791 198	825 032	973 846
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)				
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)				
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	3 394 391	3 242 921	3 092 775	3 363 543
EU-20 a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	133 333	104 167	104 167	104 167
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %				
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	3 261 058	3 138 755	2 988 609	3 259 377
	VALEUR AJUSTÉE TOTALE				
EU-21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ				
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES				
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ				

10. RISQUE DE LIQUIDITÉ

		e	f	g	h
	En milliers d'euros				
EU-1a	Trimestre se terminant le :	30.06.2026	31.03.2026	31.12.2025	30.09.2025
EU-1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes :	12	12	12	12
	ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)				
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	23 940 822	22 950 966	22 083 001	21 181 738
	SORTIES DE TRÉSORERIE				
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	3 084 399	3 061 375	3 030 676	3 002 202
3	Dépôts stables	1 738 486	1 720 677	1 698 126	1 676 601
4	Dépôts moins stables	1 322 390	1 315 692	1 304 635	1 298 536
5	Financements de gros non garantis	11 415 926	11 312 032	11 306 321	11 318 157
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	63 413	60 998	59 203	61 106
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	10 851 170	10 839 246	10 869 293	10 866 574
8	Créances non garanties	501 344	411 788	377 825	390 477
9	Financements de gros garantis	207 614	107 841	99 135	127 632
10	Exigences complémentaires	2 249 267	2 227 117	2 195 474	2 161 147
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	749 739	724 744	700 486	693 673
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance				
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 499 529	1 502 373	1 494 988	1 467 473
14	Autres obligations de financement contractuelles	153 520	162 619	151 142	167 365
15	Autres obligations de financement éventuel	407 781	243 786	106 359	42 511
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE	17 518 508	17 114 770	16 889 107	16 819 014
	ENTRÉES DE TRÉSORERIE				
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	91 684	91 791	59 740	85 915
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 571 737	1 470 995	1 400 533	1 335 105
19	Autres entrées de trésorerie	754 516	791 198	825 032	973 846
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)				
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)				
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 417 937	2 353 984	2 285 305	2 394 867
EU-20 a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	133 333	104 167	104 167	104 167
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %				
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	2 284 604	2 249 817	2 181 138	2 290 700
	VALEUR AJUSTÉE TOTALE				
EU-21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ	23 940 822	22 950 966	22 083 001	21 181 738
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES	15 100 571	14 760 786	14 603 802	14 424 148
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	158,73%	155,42%	151,13%	146,70%

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule le LCR conformément au Règlement d'exécution (UE) 2024/3172.

Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale et la dépendance au refinancement de marché ;
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties ;

- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, pays scandinaves, etc.).

Description de la composition du coussin de liquidité de l'établissement

Les réserves de liquidité disponibles constituent un coussin en cas de crise de liquidité.

Elles sont constituées de la trésorerie disponible immédiatement (nette des réserves obligatoires) ou à brève échéance (inférieure à 6 mois) et des actifs éligibles au refinancement Banque Centrale disponibles immédiatement ou sous 3 semaines (valorisés avec la décote prévue par la Banque Centrale). Le niveau des réserves de liquidité est établi mensuellement par le département Trésorerie, Refinancement, Change, et peut si nécessaire être actualisé sur une base quotidienne.

Les réserves de liquidité sont présentées mensuellement au Comité ALM opérationnel Groupe par ordre de liquidité des actifs, avec une évolution comparés sur les mois passés, et trimestriellement au Comité de gestion du capital et du bilan et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des limites.

Au 30 juin 2026, les réserves de liquidité s'élèvent à 39,2 Md€, en baisse de 1,0 Md€ par rapport au 31 mars 2026.

(en milliards d'euros)	Réserves de liquidité	
	30.06.2026	31.03.2026
Dépôts en banque centrale	12,0	12,9
Titres LCR éligibles au pool 3G (après décote)	13,0	12,4
Autres actifs éligibles au pool 3G (après décote)	13,8	14,6
Autres actifs non éligibles au pool 3G (après décote)	0,4	0,3
Total	39,2	40,2

Crédit Mutuel Arkéa veille à conserver des réserves de liquidité supérieures à près de 2 fois le montant des sorties nettes de liquidité du ratio LCR. Ce coussin de liquidité permet de faire face à des situations de crise extrême à tout moment et découle de la volonté de gestion prudente du risque de liquidité du Groupe. Au 30 juin 2026, les réserves de liquidité représentent 42% des encours de dépôts bruts de Crédit Mutuel Arkéa.

Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés et respectent les exigences de la réglementation EMIR (European market infrastructure regulation). Au 30 juin 2026, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la

marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément les sorties de trésorerie supplémentaires correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ainsi qu'une dégradation de la qualité de crédit ; le montant est évalué à près de 807 M€ au 30 juin 2026.

Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valorisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe.

Informations sur le ratio de financement stable net

En complément du LCR, la réglementation européenne prévoit un ratio structurel de liquidité à long terme appelé NSFR (Net Stable Funding Ratio). Le ratio NSFR vise à inciter les établissements de crédit à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an dans un environnement de stress prolongé. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier semestre 2026 avec des marges de manœuvre significatives. Le NSFR moyen annuel de juillet

2025 à juin 2026 s'établit à 118,49%. A fin juin 2026, le ratio NSFR s'établit à 117,90%, soit une baisse de 1,28 points par rapport à fin décembre 2025.

Le montant des passifs pondérés disponibles à 1 an est de 102 167 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux dépôts de la clientèle et aux émissions (BMTN, CDN ...). L'évolution par rapport à fin décembre 2025 est une hausse de 3 187 millions d'euros.

Le montant des actifs pondérés à financer à 1 an est de 86 657 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux prêts à la clientèle non financière. L'évolution par rapport à fin décembre 2025 est une hausse de 3 608 millions d'euros.

Tableau 37 (EU LIQ2) : Ratio de financement stable net (NSFR)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		a	b	c	d	
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Au 30.06.2026						
En milliers d'euros						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	10 565 219	19 498		2 386 355	12 951 574
2	Fonds propres	10 565 219			2 098 552	12 663 771
3	Autres instruments de fonds propres		19 498		287 803	287 803
4	Dépôts de la clientèle de détail		50 763 333			47 450 071
5	Dépôts stables		35 261 423			33 498 352
6	Dépôts moins stables		15 501 910			13 951 719
7	Financement de gros		35 933 131	2 799 344	26 806 777	40 491 815
8	Dépôts opérationnels		800 000			400 000
9	Autres financements de gros		35 133 131	2 799 344	26 806 777	40 091 815
10	Engagements interdépendants		10 940 640			
11	Autres engagements	13 846	1 325 760		1 273 688	1 273 688
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	13 846				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		1 325 760		1 273 688	1 273 688
14	Financement stable disponible total					102 167 149
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					1 000 669
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		757 367	708 262	17 545 284	16 159 275
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles					
17	Prêts et titres performants		9 119 945	4 612 344	64 985 291	57 817 800
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		53 558	19 986		9 993
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		2 608 151	557 151	1 668 513	2 134 853
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		4 029 051	3 097 544	48 159 687	54 012 157
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		537 633	403 158	9 028 082	13 297 930
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:		531 323	530 439	14 613 183	
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		417 349	417 158	9 768 002	
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		1 897 863	407 223	543 908	1 660 797
25	Actifs interdépendants		10 940 640			
26	Autres actifs		1 997 576		9 712 362	10 414 894
27	Matières premières échangées physiquement					
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		472 573			401 687
29	Actifs dérivés affectant le NSFR					
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		231 674			11 584
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 293 329		9 712 362	10 001 623
32	Éléments de hors bilan		13 191 553		1 779	1 264 130
33	Financement stable requis total					86 656 768
34	Ratio de financement stable net (%)					117,90%

11. Risques ESG

D'un point de vue prudentiel, pour une institution financière, les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) correspondent à la matérialisation négative des facteurs ESG sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie en raison des impacts sur ses contreparties ou actifs.

Les risques ESG constituent des facteurs potentiellement aggravants des autres risques existants auxquels le groupe Crédit Mutuel Arkéa

est exposé, notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ou les autres catégories de risques financiers. Le Crédit Mutuel Arkéa a donc intégré les facteurs de risques ESG dans sa gouvernance, sa stratégie et son cadre global de gestion des risques.

En l'absence d'évolution significative des informations qualitatives au premier semestre 2026, les éléments figurant dans le rapport Pilier 3 au 31.12.2025 restent valides.

Tableau 38 (Modèle 1) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

		a	b	c	d	e
Secteur/sous-secteur		Valeur comptable brute				
Au 30.06.2026 En milliers d'euros		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union Européenne * Dont durables sur le plan environnemental (CCM) Dont expositions de stade 2 Dont expositions non performantes				
1	Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au climat	24 421 897	1 198	2 235 816	1 011 471	
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 601 811		408 619	199 717	
3	B - Industries extractives	13 561		3 401	1 986	
4	Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite					
5	Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	936		936		
6	Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques					
7	Dont B.08 - Autres industries extractives	11 910		2 465	1 986	
8	Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives	715				
9	C - Industrie manufacturière	1 531 361	378	155 404	111 098	
10	Dont C.10 - Industries alimentaires	450 137		37 799	26 491	
11	Dont C.11 - Fabrication de boissons	95 939		5 674	20 977	
12	Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac					
13	Dont C.13 - Fabrication de textiles	7 765		522		
14	Dont C.14 - Industrie de l'habillement	64 961		261	1 104	
15	Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	435		6	23	
16	Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art	23 926		1 034	12 000	
17	Dont C.17 - Industrie du papier et du carton	22 548		7 667	2 209	
18	Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	42 154		3 119	1 362	
19	Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage					
20	Dont C.20 - Industrie chimique	38 890	376	128	2 149	
21	Dont C.21 - Industrie pharmaceutique	27 655		6 032		
22	Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	29 229		4 224	443	
23	Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	48 563		2 530	1 898	
24	Dont C.24 - Métallurgie	12 950		2 823	3 717	
25	Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	209 325	1	27 308	5 004	
26	Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	63 911		13 253	1 605	
27	Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques	122 374		338		
28	Dont C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	96 426	1	11 005	23 196	
29	Dont C.29 - Industrie automobile	20 268		5 431	668	
30	Dont C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	60 439		16 941	2 925	
31	Dont C.31 - Fabrication de meubles	8 170		489	1 575	
32	Dont C.32 - Autres industries manufacturières	23 561		600	1 486	
33	Dont C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	61 735		8 220	2 266	
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 125 001	2	60 770	10 616	
35	Dont D.35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	890 537		35 225	9 934	
36	Dont D.35.11 - Production d'électricité	826 562		29 420	9 934	
37	Dont D.35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	149 154	2	25 545	682	
38	Dont D.35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	85 310				
39	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	448 499	818	1 027	3 476	
40	F - Construction	722 295		43 412	43 282	
41	Dont F.41 - Construction de bâtiments	66 012		14 430	4 856	
42	Dont F.42 - Génie civil	281 153		6 703	3 957	
43	Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés	375 130		22 279	34 469	
44	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 425 805		167 534	194 083	
45	H - Transports et entreposage	759 491		21 072	21 280	
46	Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	282 941		12 204	16 314	
47	Dont H.50 - Transports par eau	25 599		1 972	3 333	
48	Dont H.51 - Transports aériens	1 307				
49	Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	449 329		6 896	1 421	
50	Dont H.53 - Activités de poste et de courrier	315			212	
51	I - Hébergement et restauration	843 337		113 175	78 940	
52	L - Activités immobilières	13 950 736		1 261 402	346 993	
53	Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique	9 256 433	1	756 833	338 170	
54	K - Activités financières et d'assurance	2 728 420		286 731	112 098	
55	Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	6 528 013	1	470 102	226 072	
56	Total	33 678 330	1 199	2 992 649	1 349 641	

* Conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818

11. RISQUES ESG

Secteur/sous-secteur	f g h			i j		k
	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		
		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de scope 3	
Au 30.06.2026 En milliers d'euros						Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise
1 Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au climat	-705 084	-112 766	-497 847	7 332 919	4 199 464	4,50%
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	-129 659	-15 914	-103 282	2 981 111	829 768	0,76%
3 B - Industries extractives	-1 827	-167	-1 661	11 156	4 447	11,07%
4 Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite						
5 Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	-40	-40		149	55	0,00%
6 Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques						
7 Dont B.08 - Autres industries extractives	-1 787	-127	-1 661	10 572	4 234	12,60%
8 Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives				435	158	0,00%
9 C - Industrie manufacturière	-92 338	-9 884	-76 378	1 087 740	938 762	18,78%
10 Dont C.10 - Industries alimentaires	-22 911	-3 056	-18 979	501 610	455 863	27,32%
11 Dont C.11 - Fabrication de boissons	-12 350	-675	-10 655	42 757	38 077	32,10%
12 Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac						
13 Dont C.13 - Fabrication de textiles	-40	-9		3 911	3 198	0,00%
14 Dont C.14 - Industrie de l'habillement	-1 100	-19	-1 033	16 720	13 673	0,00%
15 Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	-27		-19	102	84	0,00%
16 Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art	-10 867	-45	-10 499	13 522	9 608	0,00%
17 Dont C.17 - Industrie du papier et du carton	-2 711	-1 105	-1 598	9 709	6 899	0,00%
18 Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	-909	-48	-707	17 384	13 107	32,10%
19 Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage						
20 Dont C.20 - Industrie chimique	-2 338	-24	-958	18 090	12 072	34,11%
21 Dont C.21 - Industrie pharmaceutique	-1 399	-1 241		1 913	1 020	85,36%
22 Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	-333	-112	-144	26 457	15 651	18,41%
23 Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	-1 677	-515	-975	27 761	16 532	3,18%
24 Dont C.24 - Métallurgie	-839	-102	-690	4 682	3 536	46,99%
25 Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	-4 044	-409	-3 356	233 535	197 502	13,72%
26 Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	-1 486	-362	-925	12 258	10 592	15,10%
27 Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques	-160	-20		29 975	25 546	0,00%
28 Dont C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	-23 250	-1 307	-21 371	75 599	71 262	21,91%
29 Dont C.29 - Industrie automobile	-538	-72	-401	7 017	6 321	0,00%
30 Dont C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	-1 762	-401	-1 041	14 800	13 513	17,44%
31 Dont C.31 - Fabrication de meubles	-1 001	-23	-941	3 200	2 349	4,09%
32 Dont C.32 - Autres industries manufacturières	-822	-50	-703	6 255	4 828	0,01%
33 Dont C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	-1 774	-289	-1 383	20 483	17 529	0,00%
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-15 841	-4 203	-8 566	537 986	135 189	0,11%
35 Dont D.35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	-13 346	-2 804	-8 173	408 202	94 045	0,00%
36 Dont D.35.11 - Production d'électricité	-12 425	-2 412	-7 647	369 055	85 026	0,00%
37 Dont D.35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	-2 239	-1 399	-393	82 251	29 946	0,00%
38 Dont D.35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	-256			47 533	11 198	1,47%
39 E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-3 590	-34	-2 583	59 566	40 123	4,27%
40 F - Construction	-34 034	-3 158	-24 918	235 596	205 160	6,51%
41 Dont F.41 - Construction de bâtiments	-5 337	-1 408	-3 221	19 897	17 390	0,79%
42 Dont F.42 - Génie civil	-5 156	-219	-2 076	47 814	40 906	4,27%
43 Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés	-23 541	-1 531	-19 621	167 885	146 864	9,20%
44 G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-138 174	-12 666	-115 063	1 419 060	1 226 199	7,67%
45 H - Transports et entreposage	-12 273	-1 180	-9 974	232 460	149 676	4,78%
46 Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	-8 271	-704	-7 153	105 230	62 045	3,49%
47 Dont H.50 - Transports par eau	-1 617	-186	-1 419	15 129	6 203	32,29%
48 Dont H.51 - Transports aériens	-33			243	143	0,31%
49 Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	-2 179	-290	-1 230	111 807	81 248	4,04%
50 Dont H.53 - Activités de poste et de courrier	-173		-172	51	37	0,00%
51 I - Hébergement et restauration	-53 980	-9 811	-40 672	143 390	108 944	2,49%
52 L - Activités immobilières	-223 368	-55 749	-114 750	624 854	561 196	3,43%
53 Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique	-261 712	-60 705	-154 537			
54 K - Activités financières et d'assurance	-69 750	-21 963	-37 249			
55 Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	-191 962	-38 742	-117 288			
56 Total	-966 796	-173 471	-652 384	7 332 919	4 199 464	4,50%

11. RISQUES ESG

Secteur/sous-secteur	l				p
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
Au 30.06.2026 En milliers d'euros					
1 Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au climat	8 479 904	5 823 489	7 751 001	2 367 503	9
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	961 036	960 737	673 470	6 568	8
3 B - Industries extractives	7 323	4 368	1 870		6
4 <i>Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite</i>					
5 <i>Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</i>		936			6
6 <i>Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques</i>					
7 <i>Dont B.08 - Autres industries extractives</i>	6 678	3 362	1 870		6
8 <i>Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives</i>	645	70			3
9 C - Industrie manufacturière	925 627	552 343	47 337	6 054	5
10 <i>Dont C.10 - Industries alimentaires</i>	296 822	128 975	24 340		5
11 <i>Dont C.11 - Fabrication de boissons</i>	73 759	14 732	7 448		3
12 <i>Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac</i>					
13 <i>Dont C.13 - Fabrication de textiles</i>	5 892	1 579	294		4
14 <i>Dont C.14 - Industrie de l'habillement</i>	11 637	53 324			9
15 <i>Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure</i>	230	205			5
16 <i>Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art</i>	19 839	3 367	720		3
17 <i>Dont C.17 - Industrie du papier et du carton</i>	8 583	13 965			7
18 <i>Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements</i>	40 655	1 414	85		4
19 <i>Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage</i>					
20 <i>Dont C.20 - Industrie chimique</i>	28 038	10 783	69		4
21 <i>Dont C.21 - Industrie pharmaceutique</i>	16 816	10 839			4
22 <i>Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</i>	16 465	11 187	1 577		5
23 <i>Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</i>	20 048	25 207	3 308		7
24 <i>Dont C.24 - Métallurgie</i>	11 287	1 663			3
25 <i>Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</i>	57 956	148 482	2 887		7
26 <i>Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</i>	25 798	33 585	4 528		7
27 <i>Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques</i>	122 272	102			1
28 <i>Dont C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.</i>	77 824	18 051	551		4
29 <i>Dont C.29 - Industrie automobile</i>	19 558	619		91	4
30 <i>Dont C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport</i>	23 732	36 707			7
31 <i>Dont C.31 - Fabrication de meubles</i>	4 831	2 435	904		4
32 <i>Dont C.32 - Autres industries manufacturières</i>	9 107	8 491		5 963	7
33 <i>Dont C33 - Réparation et installation de machines et d'équipements</i>	34 478	26 631	626		6
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	177 198	138 398	548 510	260 895	15
35 <i>Dont D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité</i>	129 182	88 720	413 885	258 750	16
36 <i>Dont D35.11 - Production d'électricité</i>	120 293	72 606	387 208	246 455	16
37 <i>Dont D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux</i>	44 140	38 221	66 793		9
38 <i>Dont D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné</i>	3 876	11 457	67 832	2 145	14
39 E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	57 145	309 580	81 538	236	10
40 F - Construction	573 536	67 107	65 859	15 793	5
41 <i>Dont F.41 - Construction de bâtiments</i>	36 112	9 409	15 234	5 257	7
42 <i>Dont F.42 - Génie civil</i>	245 634	10 236	15 250	10 033	4
43 <i>Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés</i>	291 790	47 462	35 375	503	5
44 G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 223 586	1 045 666	124 256	32 297	4
45 H - Transports et entreposage	514 104	104 519	104 100	36 768	6
46 <i>Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites</i>	196 862	48 483	37 596		6
47 <i>Dont H.50 - Transports par eau</i>	19 240	5 687		672	5
48 <i>Dont H.51 - Transports aériens</i>	1 307				2
49 <i>Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports</i>	296 380	50 349	66 504	36 096	6
50 <i>Dont H.53 - Activités de poste et de courrier</i>	315				3
51 I - Hébergement et restauration	307 739	303 252	218 301	14 045	7
52 L - Activités immobilières	3 732 610	2 337 519	5 885 760	1 994 847	11
53 Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique	5 218 276	2 430 123	944 959	663 075	7
54 K - Activités financières et d'assurance	1 705 863	579 194	148 276	295 087	6
55 Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	3 512 413	1 850 929	796 683	367 988	6
56 Total	13 698 180	8 253 612	8 695 960	3 030 578	8

La colonne B est renseignée conformément au règlement délégué de la Commission UE 2020/1818 complétant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les normes minimales pour les repères de transition climatique de l'UE et les repères de référence alignés à Paris de l'UE - Règlement sur les normes de référence pour le climat - Considérant 6 : Secteurs énumérés dans les sections A à H et section L de l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006.

Pour l'identification des entreprises exclues des indices de référence PAB (Paris-aligned Benchmarks), le groupe Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse deux listes distinctes :

- la Global Coal Exit List (GCEL) ;
- La Global Oil&Gas Exit List (GOGEL).

Sur la base de ces listes, le Crédit Mutuel Arkéa identifie les entreprises exclues des indices PAB dont une partie de leur chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et gaz (GOGEL).

Pour les entreprises qui génèrent au moins 50% de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de

gaz à effet de serre supérieure à 100g CO₂e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 "Production d'électricité" ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de sources carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices PAB.

Sur la base de ses connaissances actuelles, le Crédit Mutuel Arkéa estime ne pas disposer d'informations fiables pour identifier les expositions qui porteraient atteinte à un des objectifs environnementaux de la taxonomie. Aucune information n'est publiée par les contreparties qui pourraient potentiellement porter atteinte à un objectif environnemental de la taxonomie. De fait, ce point n'a pas pu être inclus dans l'analyse.

Enfin, le Crédit Mutuel Arkéa complète son analyse en se basant sur les informations déclarées par les entreprises dans leur rapport de durabilité (CSRD), où elles doivent préciser si elles sont ou non exclues des indices PAB.

Selon cette méthodologie, au 30.06.2026, l'exposition totale du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux entreprises exclues des indices PAB s'élève à 1,2 M€ (soit 0,004% de la valeur comptable brute totale des expositions par secteur).

Émissions de gaz à effet de serre financées

Le Crédit Mutuel Arkéa a collecté des données d'émissions de gaz à effet de serre réelles, directement auprès des clients entreprises ou auprès de fournisseurs de données. Il est à noter que les données modélisées par les fournisseurs de données ne sont pas prises en compte. En raison des défis liés à la disponibilité et à l'exhaustivité des données sur les scopes 1 à 3, le Crédit Mutuel Arkéa a recours à des proxys lorsque les données réelles ne sont pas disponibles.

La méthodologie de comptabilisation PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) est utilisée, soit à partir de données de chiffre

d'affaires, soit à partir des encours inscrits à son bilan bancaire et des proxys sectoriels fournis par PCAF.

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de notre reporting, une évolution méthodologique conforme à la méthodologie PCAF a été appliquée au 30 juin 2026 pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre financées. Cette évolution contribue, pour partie, aux variations observées dans les résultats présentés dans le tableau, tout en visant à renforcer la fiabilité et la comparabilité de nos données dans le temps.

Émissions durables sur le plan environnemental

La colonne C n'a pas été renseignée, conformément à la lettre de non-action de l'EBA

du 6 août 2025 qui suspend la publication des expositions durables sur le plan environnemental.

Tableau 39 (Modèle 2) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés)						
	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
1 Total UE	46 443 288	6 342 385	15 815 262	16 116 607	5 085 792	1 735 480	1 347 762
2 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	4 699 129	901 458	1 119 805	1 272 663	592 397	494 523	318 283
3 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	41 742 640	5 440 636	14 695 095	14 843 532	4 493 204	1 240 797	1 029 376
4 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1 519	291	362	412	191	160	103
5 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	22 102 014	3 160 557	7 263 249	7 473 680	2 462 912	1 000 586	741 030
6 Total non-UE							
7 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux							
8 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels							
9 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux							
10 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé							

	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Valeur comptable brute totale								
	Niveau d'efficacité énergétique (étiquette de DPE des sûretés)							Sans étiquette de DPE des sûretés	
	A	B	C	D	E	F	G	d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	
1 Total UE	1 229 427	1 301 525	5 481 494	8 495 686	4 895 039	1 907 133	1 030 970	22 102 014	100%
2 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	9 105	17 616	31 425	47 093	26 159	7 574	11 355	4 548 802	100%
3 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 220 322	1 283 909	5 450 069	8 448 593	4 868 880	1 899 559	1 019 615	17 551 693	100%
4 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux								1 519	100%
5 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé								22 102 014	100%
6 Total non-UE									
7 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux									
8 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels									
9 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux									
10 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé									

Le Crédit Mutuel Arkéa collecte, auprès de ses clients, les données relatives aux diagnostics de performance énergétique (DPE). Des efforts ont été réalisés pour compléter cette collecte via la base de données ADEME qui enregistre les DPE effectués par les diagnostiqueurs en France. L'ensemble des DPE à disposition du Crédit Mutuel Arkéa (collecte directe et base ADEME) a été considéré dans ce modèle, y compris les DPE de plus de 10 ans.

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa dispose uniquement de l'étiquette de DPE, une échelle de correspondance a été

établie afin de déterminer le niveau de consommation d'énergie associé (en kWh/m²) sur la base de la médiane des échelles de consommation par étiquette.

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa ne dispose d'aucune donnée DPE, le niveau de consommation d'énergie (en kWh/m²) est estimé. Ces calculs sont basés sur une extrapolation simple visant à appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions avec DPE, en distinguant le résidentiel du commercial.

Tableau 40 (Modèle 3) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30.06.2026 En milliers d'euros Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %*	Cible (année de référence + 3 ans)
1	Electricité	3511	0	NA	2025	NA	NA
2	Combustion de combustibles fossiles						
3	Industrie automobile						
4	Transport aérien	5110	0	NA	2025	NA	NA
5	Transport maritime	5020	7 307	5,62 gCO ₂ /tkm	2025	22,10%	5,01 gCO ₂ /tkm
6	Production de ciment, de clinker et de chaux	2351	1 834	95,00 kgCO ₂ /t	2025	-79,48%	315,80 kgCO ₂ /t
7	Production de fer et d'acier, de coke et de minerais métalliques	2410	0	NA	2025	NA	NA
8	Produits chimiques						
9	... éventuels ajouts pertinents en fonction du modèle économique de l'établissement						

* Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé des objectifs en intensité physique à 2030 sur certains secteurs parmi les plus émissifs de son bilan bancaire (périmètre financements et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa).

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur l'analyse des émissions financées, sur les données et métriques disponibles ainsi que sur les scénarios pertinents pour définir et adopter ces objectifs à 2030. Lorsque les données d'intensité de l'émetteur ne sont pas disponibles dans une métrique et/ou un périmètre conforme à l'engagement du groupe, des estimations ont été réalisées en interne pour pouvoir comparer les données.

Il s'agit des secteurs et activités suivants : Charbon, Pétrole et gaz, Acier, Ciment, Transport aérien, Transport maritime, Production d'électricité et Immobilier résidentiel.

Le Crédit Mutuel Arkéa a construit deux types d'objectifs climatiques à 2030 :

- des objectifs portant sur les clients et/ou contreparties : secteurs de l'acier, du ciment, du charbon, du pétrole et gaz, du transport aérien (compagnies aériennes), du transport maritime (transport de fret) et de la production d'électricité ;
- des objectifs d'intensité carbone à l'échelle de certains projets financés : avions commerciaux, navires de transport international de fret (de plus de 5 000 tonnes) et biens immobiliers résidentiels.

S'agissant des objectifs fixés sur les clients entreprises et leurs actifs (c'est à dire hors biens immobiliers résidentiels), ils ont été construits sur la base de données issues du scénario NZE 2050

(Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour chaque secteur concerné, aligné sur l'Accord de Paris visant un réchauffement climatique limité à 1,5°C. Crédit Mutuel Arkéa s'engage donc à ce que ses portefeuilles bancaires et de placements de trésorerie sur ces secteurs, s'agissant du périmètre défini pour chaque secteur, soient alignés aux objectifs de l'Accord de Paris en 2030.

Charbon et Pétrole et Gaz

Depuis plusieurs années, le groupe s'est déjà engagé de manière volontaire et a adopté des trajectoires de sortie des secteurs Charbon et Pétrole et gaz. Ces engagements sont formalisés dans les politiques sectorielles publiées sur le site institutionnel du groupe.

Dans ce cadre, le groupe ne réalise pas de mesure d'intensité physique de ses expositions sur ce secteur mais a mis en place des critères de sélection de ses financements et de ses investissements pour aboutir à une sortie totale du secteur du charbon à horizon fin 2027, une sortie partielle du secteur des énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles à horizon fin 2030. Les critères retenus par ces politiques sont compatibles avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie : interdiction du financement des nouveaux projets pétroliers et gaziers afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Acier, Ciment, Transport aérien, Transport maritime, Production d'électricité et Immobilier Résidentiel

L'analyse des émissions financées, des scénarios climatiques de référence ainsi que les tendances économiques et réglementaires de chaque

11. RISQUES ESG

secteur ont permis la définition des objectifs d'intensité carbone à 2030 suivants :

OBJECTIFS D'INTENSITÉ CARBONE À 2030

Secteur	Périmètre couvert	Scénario de référence	Scopes couverts	Objectif d'intensité carbone à 2030
 ► ACIER	Entreprises du Code NACE 24.10 entreprises productrices d'acier ¹	NZE 2050 de l'AIE (version 2021) ⁸	scopes 1 et 2	1 024 kgCO ₂ par tonne d'acier produit
 ► CIMENT	Entreprises du Code NACE 23.51 entreprises productrices de ciment ¹	NZE 2050 de l'AIE (version 2021) ⁸	scopes 1 et 2	463 kgCO ₂ par tonne de ciment produit
 ► TRANSPORT AÉRIEN	Entreprises du Code NACE 51.10 compagnies aériennes ²	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023) ⁸	scope 1	72 gCO ₂ par km et par passager
	Financement d'avion pour l'aviation commerciale ³			
 ► TRANSPORT MARITIME	Entreprises du Code NACE 50.20 transport maritime de fret ⁴	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023) ⁸	scope 1	4,6 gCO ₂ par tonne et par km
	Financement de l'acquisition de navires pour le transport international de fret de plus de 5 000 tonnes ⁵			
 ► IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	90 % du portefeuille de prêts habitat du Groupe couvert par la mesure ⁶	-	scopes 1 et 2	12 kgCO ₂ e par m ² et par an
 ► IMMOBILIER COMMERCIAL	Crédits-bail immobiliers sur 3 catégories CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) : bureau, hôtel, parc d'activités commerciales ⁷	-	scopes 1 et 2	12 kgCO ₂ e par m ² et par an
 ► PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	Entreprises du Code NACE 35.11 ⁴	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	186 gCO ₂ par kWh

¹ Périmètre restreint sur les entreprises dont l'activité principale est couverte par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa.
² Périmètre restreint sur les entreprises dont le cœur de métier est couvert par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa.
³ Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Banque Privée.
⁴ Périmètre des placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa.
⁵ Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.
⁶ Périmètre du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.
⁷ Périmètre des financements en crédit-bail immobilier d'Arkéa Crédit-Bail.
⁸ Scénarios retravaillés selon le secteur concerné.

Les secteurs du transport aérien, du transport maritime, de l'immobilier résidentiel (hors pilier 3) font l'objet de politiques sectorielles dédiées publiées sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa. Elles explicitent la stratégie du groupe pour accompagner les transitions environnementales et sociétales de ces secteurs à forts enjeux pour le Crédit Mutuel Arkéa. Ces politiques sectorielles sont le résultat d'analyses spécifiques et de travaux collaboratifs pour définir l'accompagnement le plus adapté au secteur : mise en place de critères ESG spécifiques, création d'offres dédiées ou adaptées.

Afin d'atteindre ces objectifs de décarbonation à horizon 2030, le Crédit Mutuel Arkéa combinera plusieurs leviers :

- La sélectivité des crédits et des placements de trésorerie, clients et contreparties, sur la base des critères d'intensité carbone spécifiques à chaque secteur ;
- L'accompagnement des projets de financement des clients et contreparties dans leur trajectoire de décarbonation par des offres adaptées ;

- Le renoncement à certains financements et placements de trésorerie incompatibles avec ces objectifs.

Le tableau 3 publié dans le cadre du présent rapport présente les informations quantitatives relatives aux engagements pris par Crédit Mutuel Arkéa et aux mesures d'intensité y afférant. Dans ce cadre, les codes NACE listés sont ceux concernés par des engagements sur les secteurs déterminés et les encours publiés correspondent à la valeur brute comptable des encours au bilan sur des entreprises des codes NACE identifiés et dans le périmètre des engagements pris par le groupe.

Les métriques d'alignement, publiées par secteur, sont un calcul d'intensité physique des portefeuilles financés. Les unités sont sélectionnées en cohérence avec les pratiques des contreparties ciblées et les unités retenues

par l'Agence Internationale de l'Énergie dans le cadre de ses scénarios.

L'année de référence est la date des encours sur lesquels une métrique d'intensité a été calculée. Cette intensité calculée du portefeuille peut se baser sur des métriques d'intensité par contrepartie qui sont antérieures à la date d'identification des encours. La donnée relative à la distance par rapport au scénario NZE 2050 de l'AIE correspond à la distance de la dernière métrique reportée par rapport à l'objectif pris par Crédit Mutuel Arkéa sur le secteur concerné.

L'information relative aux cibles représente l'intensité actuelle du portefeuille projetée 3 ans après la mesure linéairement par rapport à l'engagement à 2030 ; cette donnée est indicative et ne constitue pas un engagement pris dans cet horizon temporel.

Tableau 41 (Modèle 4) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

	a	b	c	d	e
	Au 30.06.2026				
	En milliers d'euros				
	Valeur comptable brute (cumulée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes
1	-	-	-	-	-
	(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde				

Pour identifier les 20 entreprises mondiales les plus émettrices de carbone, le groupe Mutuel Arkéa s'appuie sur la liste Carbon Majors établie par le Climate Accountability Institute, mise à jour en 2025 et basée sur les données relatives à l'exercice 2023. Cette liste publique englobe les émissions estimées par cette initiative sur les scopes 1, 2 et 3.

Sur la base de cette liste, au 30.06.2026, plus aucune entreprise n'est identifiée dans le portefeuille de créances clientèles du Crédit Mutuel Arkéa.

Tableau 42 (Modèle 5) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

		Valeur comptable brute						
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	
		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 601 811	1 439	1 209	567	7		
2	B - Industries extractives	13 561						
3	C - Industrie manufacturière	1 531 361	13 957	12 310		4	12 230	
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 125 001	1 304		22 928	18	3 592	
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	448 499	1 750	211		3	1 750	
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	722 295	5 573	27	23	39	4	2 753
7	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 425 805	32 291	7 540	662		3	26 358
8	H - Transports et entreposage	759 491	3 246	95	7 329	3 860	17	12 521
9	L - Activités immobilières	13 950 736	198 447	54 155	185 648	73 173	10	371 543
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	41 742 640	32 169	100 654	360 612	255 070	17	417 455
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	4 699 129	16 334	16 951	73 357		11	57 153
12	Sûretés saisies	1 519						
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)							

		Valeur comptable brute							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
						dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	3 215		762	399	-400	-49	-344	
2	B - Industries extractives								
3	C - Industrie manufacturière	14 036		10 868	988	-1 856	-960	-803	
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 640		3 121	0	-242	-215		
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	211		0	0	-2			
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	2 887	23	2 133	667	-682	-44	-616	
7	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14 136		2 933	8 653	-6 885	-49	-6 485	
8	H - Transports et entreposage	2 011		583	3	-51	-33	-3	
9	L - Activités immobilières	136 116	3 767	26 558	1 225	-5 668	-875	-815	
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	312 849	18 198	44 632	20 403	-5 094	-1 378	-3 144	
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	49 487		2 855	2 744	-1 438	-164	-861	
12	Sûretés saisies								
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)								

	a	i	i	k	l	m	n	o
		Valeur comptable brute						
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Au 30.06.2026		dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
En milliers d'euros						dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique - événements aigus et chroniques								
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	3 215		762	399	-400	-49	-344
2	B - Industries extractives							
3	C - Industrie manufacturière	14 036		10 868	988	-1 856	-960	-803
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 640		3 121	0	-242	-215	
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	211		0	0	-2		
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	2 887	23	2 133	667	-682	-44	-616
7	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14 136		2 933	8 653	-6 885	-49	-6 485
8	H - Transports et entreposage	2 011		583	3	-51	-33	-3
9	L - Activités immobilières	136 116	3 767	26 558	1 225	-5 668	-875	-815
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	312 849	18 198	44 632	20 403	-5 094	-1 378	-3 144
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	49 487		2 855	2 744	-1 438	-164	-861
12	Sûretés saisies							
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)							

Afin de mesurer ses expositions sensibles aux risques physiques aigus et/ou chroniques, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé un outil interne dédié à l'évaluation et la mesure géographique des risques climatiques physiques, au niveau des communes (granularité : code postal) pour la France métropolitaine.

L'outil couvre, au 30.06.2026, 12 aléas climatiques et s'appuie sur des bases de données scientifiques de recensement des risques et de projections climatiques nationales (Géorisques, DRIAS) et internationales (PREPdata, Aqueduct). Certains

aléas sont fondés sur des données statistiques de risque d'occurrence tandis que d'autres intègrent une dimension prospective à horizon 2050 selon le scénario SSP5-8.5 du GIEC.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques aigus sont :

- les inondations ;
- les sécheresses-RGA (Retrait-Gonflement des Argiles) ;
- les tempêtes-grêle-neige ;
- les vagues de chaleur ;

- les vagues de froid ;
- les vagues de gel.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques chroniques sont :

- la hausse de température de l'air ;
- la modification du régime des précipitations ;
- l'élévation du niveau de la mer ;
- la modification du régime des vents ;
- l'érosion du trait de côte ;
- le stress hydrique.

Pour chaque aléa, une échelle de risque à 5 niveaux a été appliquée, variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort).

Un score est déterminé, d'une part pour les risques aigus par équ pondération des aléas, et d'autre part pour les risques chroniques en minorant la pondération de l'aléa "élévation du niveau de la mer" du fait de sa moindre

granularité, et en la neutralisant pour les communes non littorales.

Les expositions considérées sensibles aux risques physiques aigus et chroniques et présentées dans ce tableau sont celles situées dans des communes françaises évaluées à risque très fort.

Pour les expositions hors France métropolitaine, le groupe applique un référentiel de niveau de granularité pays, basé sur l'indice ND-Gain Country Index, avec application d'une échelle de risque à 5 niveaux.

Les expositions hors France métropolitaine représentant moins de 4% des encours du groupe, il a été décidé, du fait du caractère non significatif des expositions, de communiquer les données de façon agrégée, sans distinction des différentes zones géographiques.

Modèles 6 à 8 : Green Asset Ratio (Taxonomie) et modèle 10 (Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852)

Le 6 août 2025, l'EBA a émis une lettre de non-action concernant l'application des exigences de divulgation ESG.

Aux termes de ce courrier, dans le but d'alléger la charge opérationnelle des établissements, l'EBA recommande la non publication des informations relatives à la Taxonomie (modèles 6 à 10 et colonne C des modèles 1 et 4) déclarées dans les rapports de Pilier 3, pour la période commençant à la date de référence du 30 juin 2025 jusqu'à jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications des ITS (Implementing Technical Standards).

Le Crédit Mutuel Arkéa intègre pleinement les enjeux et risques ESG dans sa stratégie. Pour

confirmer son engagement au service des territoires et des transitions d'avenir, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté sa Raison d'être en 2020 puis est devenu société à mission en 2022.

Ainsi, même si les données Taxonomie ne sont plus soumises à une obligation de publication dans le cadre du Pilier 3 ESG, elles continuent de faire l'objet d'un suivi rigoureux et dédié, en cohérence avec les ambitions de durabilité du Crédit Mutuel Arkéa et avec sa Raison d'être.

Les données Taxonomie sont par ailleurs consultables dans le document d'enregistrement universel du groupe Crédit Mutuel Arkéa et actualisées chaque année.

12. Annexes

12.1. Déclaration de la personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le présent document :

Elisabeth Quelled, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

Déclaration de la personne responsable :

J'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport Pilier 3 en date du 30 juin 2026 présentant des informations publiées au titre de la huitième partie du Règlement n°575/2013 "CRR", tel que modifié notamment par le Règlement (UE) n°2024/1623 du parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 (CRR3), sont, à ma connaissance, établies conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes élaborés dans ce cadre.

Fait au Relecq Kerhuon, le 17 septembre 2026

Elisabeth Quelled, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

12.2. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Pages
Fonds propres			
Tableau 1	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires	1-3
Tableau 2	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	4
Tableau 3	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	5
Indicateurs prudentiels			
Tableau 4	EU KM1	Indicateurs clés	6
Tableau 5	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	8-9
Tableau 6	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	9
Tableau 7	EULR1 - LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	10
Tableau 8	EU LR2 - LRCom	Ratio de levier - déclaration commune	11-12
Tableau 9	EU LR3 - LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	12
Risque de crédit			
Tableau 10	EU CR1-A	Echéance des expositions	13
Tableau 11	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	14
Tableau 12	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique	15
Tableau 13	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	16
Tableau 14	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	16
Tableau 15	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	17-18
Tableau 16	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants	18
Tableau 17	EU CR5	Expositions en approche standard	19-21
Tableau 18	EU CR10.5	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	21
Tableau 19	EU CR6	Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD	22-24
Tableau 20	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	24
Tableau 21	EU CR10.1	Financement spécialisé: Financement de projets (approche par référencement)	25
Tableau 22	EU CR10.2	Financement spécialisé: Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)	25
Tableau 23	EU CR10.3	Financement spécialisé - Financement d'objets (approche par référencement)	26
Risque de crédit de contrepartie			
Tableau 24	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche	27
Tableau 25	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque	27
Tableau 26	EU CCR4	Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD	28
Tableau 27	EU CCR8	Expositions sur les CCP	29
Risque de CVA (ajustement de l'évaluation du risque de crédit)			
Tableau 28	EU CVA.1	Ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche de base réduite	30
Techniques d'atténuation du risque de crédit			
Tableau 29	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC	31
Tableau 30	EU CR4	Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	31

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Pages
Tableau 31	EU CR7-A	Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC	32-34
Tableau 32	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR	34
Risque de titrisation			
Tableau 33	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	35
Tableau 34	EU SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	35-36
Risque de taux dans le portefeuille bancaire			
Tableau 35	EU IRRBB1	Risque de taux dans le portefeuille bancaire	38
Risque de liquidité			
Tableau 36	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	40-41
Tableau 37	EU LIQ2	Ratio de financement stable net (NSFR)	44
Risques ESG			
Tableau 38	Modèle 1	Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	46-48
Tableau 39	Modèle 2	Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés	50
Tableau 40	Modèle 3	Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement	51
Tableau 41	Modèle 4	Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	53
Tableau 42	Modèle 5	Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique	54

12.3. Tableau de concordance Pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Pages
437	Fonds propres	Fonds propres	1
438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés	Fonds propres – exigences de fonds propres	5
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	27
440	Coussin de fonds propres contracyclique	Indicateurs prudentiels – indicateurs clés	8
442	Exposition au risque de crédit et au risque de dilution	Risque de crédit	13
444	Utilisation de l'approche standard	Risque de crédit – approche standard	18
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	37
447	Indicateurs clés	Indicateurs prudentiels – indicateurs clés	6
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Risque de taux du portefeuille bancaire	38
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	35
449 bis	Risques ESG	Risques ESG	48
451	Ratio de levier	Indicateurs prudentiels – ratio de levier	10
451 bis	Exigences de liquidité	Risque de liquidité	39
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit – approche notation interne	22
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	31
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	37